

**COMMUNAUTÉ EUROPÉENNE
DU CHARBON ET DE L'ACIER**

DIXIEME

RAPPORT GÉNÉRAL

DÉPENSES ADMINISTRATIVES de la COMMUNAUTÉ

pendant l'exercice financier 1960 - 1961

*

* *

DIZIEME RAPPORT GENERAL SUR LES DEPENSES ADMINISTRATIVES
PENDANT L'EXERCICE 1960-1961

Sommaire

	Titre
- Introduction générale	
- Haute Autorité	I
- Assemblée parlementaire européenne	II
- Conseils des Communautés européennes	III
- Cour de justice des Communautés européennes ...	IV

RAPPORT GENERAL SUR LES DEPENSES ADMINISTRATIVES
DE LA C.E.C.A. POUR L'EXERCICE FINANCIER 1960/1961

I N T R O D U C T I O N

Les rapports ci-joints sur les dépenses administratives des Institutions au cours de l'exercice financier clos le 30 juin 1961 sont soumis à la Commission des Présidents en application de ses décisions des 26 mars 1953 et 11 octobre 1954. Ils rendent compte de l'exécution de l'état prévisionnel général des dépenses administratives de la C.E.C.A. pour l'exercice 1960/1961 arrêté par la Commission des Présidents au cours de sa séance du 31 mars 1960.

Il y a lieu de rappeler que les rapports relatifs aux dépenses des Institutions Communes et du Conseil s'arrêtent au 31 décembre 1960 et ils sont rattachés au rapport général sur les dépenses de la C.E.C.A. pour l'exercice 1960/1961 conformément à la décision de la Commission des Présidents en date du 18 juin 1959.

En effet, conformément à l'Arrêté portant modalités d'application de l'article 6 de la Convention relative à certaines Institutions Communes aux Communautés Européennes (1) et conformément à l'Arrêté portant fixation de certaines règles relatives à l'établissement et à l'exécution de la partie séparée des budgets relative au Secrétariat des Conseils des Communautés Européennes et à la vérification des comptes y afférent (2), l'exercice financier des Institutions Communes et du Conseil correspond à l'année civile, alors que celui de la Haute Autorité couvre la période allant du 1er juillet au 30 juin de l'année suivante.

Pour cette raison, une synthèse des dépenses effectuées par les Institutions de la C.E.C.A. au cours de l'exercice 1960/1961 ne peut être utilement établie.

Ces rapports font ressortir que les dépenses de la C.E.C.A. au cours de l'exercice 1960/1961 se sont élevées à Fr.b. 573.106.692,54, compte tenu des recettes propres à certaines Institutions, à savoir :

Pour la Haute Autorité	Fr.b. 456.869.807,--
Pour l'Assemblée Parlementaire Européenne	Fr.b. 57.062.501,81
Pour le Conseil	Fr.b. 41.915.225,73
Pour la Cour de Justice	Fr.b. 17.259.158,--
Total :	<u>Fr.b. 573.106.692,54</u>

(1) et (2) Publiés au Journal Officiel des Communautés Européennes en date du 16 décembre 1959.

HAUTE AUTORITÉ

I N T R O D U C T I O N

Par application de l'article 17 du Traité instituant la C.E.C.A. et en vertu de la décision prise par la Commission des Présidents le 26 mars 1953, la Haute Autorité a l'honneur de présenter un rapport sur les dépenses administratives durant le 9ème exercice financier (1er juillet 1960 - 30 juin 1961).

A la clôture des comptes, le total des dépenses administratives de la Haute Autorité, pour l'exercice écoulé, s'établit à FB 479.918.092 contre FB 455.554.609 (1) pour l'exercice 1959-1960. Les recettes de nature administrative enregistrées pendant cet exercice s'élèvent à FB 23.048.285, de sorte que le solde, soit FB 456.869.807, représente le montant net des dépenses à couvrir par le prélèvement général.

Le rapport ci-joint comprend les sections suivantes:

- I. Evolution des dépenses des trois dernières années;
- II. Modification des crédits ouverts à l'état prévisionnel en tenant compte des reports de crédits et des virements autorisés;
- III. Utilisation des crédits;
- IV. Analyse des dépenses;
- V. Tableau des dépenses réparties par articles et postes budgétaires ainsi qu'une ventilation des dépenses par catégorie;
- VI. Tableau des recettes.

(1) Ce rapport est établi en francs belges afin que les montants qui y figurent puissent être comparés à l'état prévisionnel correspondant.

S E C T I O N I

Evolution des dépenses des trois dernières années

L'évolution des dépenses administratives effectuées pendant les trois dernières années s'établit comme suit:

- exercice 1958/59	FB 477.275.741	
- exercice 1959/60	FB 455.554.609	(net 423.319.496)
- exercice 1960/61	FB 479.918.092	(net 456.869.807)

Pour la première fois, les dépenses des services communs ont été groupées dans un chapitre spécial, le chapitre IV.

Le tableau ci-joint donne un aperçu des dépenses ordinaires et des dépenses de caractère extraordinaire effectuées pendant les trois derniers exercices.

en milliers de francs belges

Chapitres	Exercice 1960/61	Exercice 1959/60	Exercice 1958/59
I. Dépenses de personnel	292.318 (1)	308.905	294.697
II. Frais de fonctionnement	95.823 (1)	123.632	137.875
III. Dépenses diverses	17.134	18.076	18.510
IV. Dépenses relatives aux services communs	74.519	- (1)	- (1)
	479.794	450.613	451.082
V. Dépenses extraordinaires	124	4.942	26.194
<u>Total général:</u>	479.918	455.555	477.276
Recettes administratives	- 23.048	- 32.235	- (2)
	456.870	423.320	(2)

(1) Les dépenses des services communs ont été imputées selon leur nature aux différents articles et postes de l'état prévisionnel jusqu'à l'exercice 1959/60 inclus. Depuis l'exercice 1960/61, elles font l'objet du chapitre IV; il en résulte une diminution apparente des chapitres I et II.

(2) Au cours de cet exercice, l'état prévisionnel ne comportait pas d'état de recettes administratives; celles-ci étaient comptabilisées comme "Recettes diverses".

S E C T I O N II

MODIFICATION DES CREDITS OUVERTS A L'ETAT PREVISIONNEL

1) Crédits supplémentaires

Par souci d'économie et compte tenu des dépenses de précédents exercices, les crédits ouverts à l'article 25, poste 251 "Frais de réception et de représentation" avaient été fixés à FB 2.200.000 pour l'exercice 1960-1961.

Or, les frais de représentation se sont accrus par rapport aux années précédentes en raison notamment des visites protocolaires que le collège de la Haute Autorité a faites à Rome, à la Cité du Vatican et à La Haye.

En mars 1961, la Haute Autorité a donc prié la Commission des Présidents d'autoriser un crédit supplémentaire de FB 500.000 pour faire face aux dépenses restant à effectuer jusqu'à la fin de l'exercice.

Cette autorisation a été accordée par la Commission des Présidents dans sa séance du 23 mars 1961.

2) Virements de crédits autorisés par la Commission des Présidents

La Haute Autorité avait prévu l'inscription à son état prévisionnel de l'exercice 1960-1961 d'un crédit de 34.000.000 de francs belges pour les dépenses du service commun d'information. Cette somme représentait 40 % des 85 millions prévus pour ce service.

Les Conseils de ministres de la C.E.E. et de la C.E.E.A. n'ayant toutefois retenu qu'un budget total de 75 millions, la Haute Autorité avait été amenée à inscrire à son état prévisionnel

- un crédit de FB 30.000.000 pour le service d'information (40 % de FB 75.000.000)
- un crédit spécial de FB 4.000.000 au poste 232 "Dépenses de vulgarisation", afin d'être à même de réaliser des actions propres.

Dans le courant de l'exercice, les Conseils de la C.E.E. et de la C.E.E.A., à la demande tant des commissions que de l'Assemblée Parlementaire, acceptèrent de porter les crédits du service d'information de 75 à 95 millions de francs belges. La Haute Autorité était pleinement d'accord sur la nécessité de cette augmentation qui portait sa quote-part à 38 millions.

Pourtant, plutôt que d'introduire une demande de crédits supplémentaires, elle préféra examiner la possibilité de procéder par voie de virement de crédits. Des économies ayant pu être réalisées sur d'autres postes de l'état prévisionnel, elle sollicita et obtint de la Commission des Présidents, le 26 juin 1961, les virements nécessaires qui sont décrits dans le tableau suivant:

DU CHAPITRE II - FRAIS DE FONCTIONNEMENT

- Article 23, poste 231 - Journal Officiel et publications diverses	FB 2.000.000
- Article 23, poste 232 - Dépenses de vulgarisation	4.000.000
- Article 24, poste 246 - Organe permanent pour la sécurité dans les mines	1.000.000
- Article 24, poste 245 - Comité Consultatif	1.000.000
	<u>FB 8.000.000</u>

AU CHAPITRE IV - DEPENSES DES SERVICES COMMUNS

- Article 40, poste 403 - Service commun d'information	FB 8.000.000
--	--------------

3) Report de crédits de l'exercice 1959-1960 sur l'exercice 1960-1961

Il s'agit d'un nouveau report sur l'exercice 1960-1961 de certains crédits déjà reportés des exercices 1958-1959 et 1959-1960.

Ces crédits concernaient:

- le reliquat des dépenses provenant de l'Exposition de Bruxelles,
- le reliquat des dépenses d'aménagement de l'immeuble des Belles-Feuilles à Paris.

L'état prévisionnel de la Haute Autorité n'avait prévu aucun crédit au titre de l'exercice 1960-1961 pour couvrir les reliquats de dépenses. La Haute Autorité avait, en effet, choisi de demander le report des crédits qui avaient été prévus à cette fin pour l'exercice précédent. La Commission des Présidents autorisa ces reports le 13 juin 1960.

Il convient de plus de signaler que certaines dépenses n'ayant pu être liquidées avant le 30 juin 1961, la Haute Autorité a demandé à la Commission des Présidents d'autoriser les deux reports suivants sur l'exercice 1961-1962.

- Poste 322 - Oeuvres sociales du personnel	FB 1.236.734
- Poste 520 - Frais d'achat et d'aménagement d'immeubles	FB 573.090

Cette autorisation a été donnée les 16 mai et 26 juin 1961 respectivement.

4) Transferts de crédits autorisés par le Président

Enfin, un certain nombre de transferts de crédits entre postes d'un même article ont été autorisés par le Président de la Haute Autorité (articles 11, 12, 20, 21, 22 et 24).

Les tableaux repris aux pages suivantes indiquent d'une façon détaillée par chapitre, article et poste, les crédits initiaux, les virements et les reports de crédits ainsi que les crédits finaux.

SITUATION DES CREDITS

en francs belges

Chap.	Art.	Poste	Libellé	Crédits ouverts à l'état pré- visionnel	Crédits suppl. et crédits reportés	Transferts de crédits entre postes	Crédits alloués	
I	10		<u>TRAITEMENTS, INDEMNITES & CHARGES SOCIALES</u>					
			<u>Présidents, Vice-Présidents et Membres</u>					
		101	Traitements de base	5.750.000			5.750.000	
		102	Indemnités de résidence	863.000			863.000	
		103	Indemnités de représentation	651.000			651.000	
		104	Allocations familiales & scolaires	200.000			200.000	
		105	Couverture risques accidents & frais de maladie	50.000			50.000	
		106	Indemnités et frais lors de la prise & de la cessation des fonctions	p.m.			p.m.	
		107	Indemnités transitoires	945.000			945.000	
		108	Pensions	305.000			305.000	
			Total de l'article 10	8.764.000			8.764.000	
		11		<u>Personnel statutaire et personnel auxiliaire</u>				
	111		Traitement de base	166.500.000		- 12.000.000	154.500.000	
	112		Indemnités de résidence et de séparation	55.375.000		- 9.000.000	46.375.000	
	113		Allocations familiales	13.925.000		- 1.500.000	12.425.000	
	114		Couverture des risques de maladie assurance accidents	4.675.000			4.675.000	
	115		Contributions au régime de pensions	33.275.000		+ 21.300.000	54.575.000	
	116		Frais de voyage à l'occasion du congé annuel	1.010.000			1.010.000	
	117		Allocation de naissance et décès & secours extraordinaires	300.000			300.000	
	118		Heures supplémentaires	2.800.000		- 800.000	2.000.000	
	119		Personnel auxiliaire	8.000.000		+ 2.000.000	10.000.000	
			Total de l'article 11	285.860.000		0	285.860.000	
		12		<u>Frais et indemnités à l'occasion de l'entrée et de la cessation des fonctions et à l'occasion des mutations</u>				
	121		Frais de voyage	100.000		+ 250.000	350.000	
	122		Indemnités d'installation et de réinstal- lation	3.960.000		- 450.000	3.510.000	
	123		Indemnités d'incompatibilité	2.000.000			2.000.000	
	124		Frais de déménagement	1.200.000		+ 200.000	1.400.000	
			Total de l'article 12	7.260.000		0	7.260.000	
			TOTAL DU CHAPITRE I	301.884.000		0	301.884.000	

Chap.	Art.	Poste	Libellé	Crédits ouverts à l'état prévisionnel	Crédits suppl. et crédits reportés	Transferts de crédits entre postes	Crédits alloués
II			<u>FRAIS DE FONCTIONNEMENT</u>				
	20		<u>Dépenses relatives aux immeubles, au mobilier et au matériel</u>				
		201	Loyers relatifs aux immeubles	9.124.000			9.124.000
		202	Eau, gaz, électricité, chauffage	2.712.000		- 500.000	2.212.000
		203	Frais de nettoyage et d'entretien des locaux	3.848.000		+ 800.000	4.648.000
		204	Frais de location des install. techniques	2.670.000		- 300.000	2.370.000
		205	Frais d'entretien et de répar. des inst. techn., du mobilier et du matériel	1.250.000			1.250.000
		206	Assurances rel. aux immeubles et matériel	150.000			150.000
		207	Aménagements et autres dépenses de bâtiments	808.000			808.000
			Total de l'article 20	20.562.000		0	20.562.000
	21		<u>Dépenses d'équipement</u>				
		211	Achat machines de bureau	800.000			800.000
		212	Achat mobilier et matériel	2.000.000		- 400.000	1.600.000
		213	Achat d'installations techniques	1.700.000			1.700.000
		214	Achat de matériel de transport	1.050.000		+ 400.000	1.450.000
			Total de l'article 21	5.550.000		0	5.550.000
	22		<u>Dépenses diverses de fonctionnement des services</u>				
		221	Papeteries et fournitures diverses	8.000.000			8.000.000
		222	Affranchiss. et télécommunicat.	10.000.000		- 100.000	9.900.000
		223	Bibliothèque, journaux & périod.	4.000.000			4.000.000
		224	Entretien et utilisation du parc automobile	1.200.000		+ 100.000	1.300.000
		225	Autres dépenses de fonctionnement	2.000.000			2.000.000
			Total de l'article 22	25.200.000		0	25.200.000
	23		<u>Dépenses de publication et d'information</u>				
		231	Journal Officiel et publications diverses	10.000.000	- 2.000.000		8.000.000
		232	Dépenses d'information, de vulgarisation	4.000.000	- 4.000.000		0
			Total de l'article 23	14.000.000	- 6.000.000		8.000.000
	24		<u>Frais de missions, réunions, honoraires d'experts et frais de recherches et d'études</u>				
		241	Frais de missions	10.000.000		+ 3.500.000	14.100.000
		242	Indemn. forfaitaire de déplacem.	1.700.000		+ 1.000.000	2.700.000
		243	Frais de voyage & séjour pour personnes convoquées	7.500.000			7.500.000
		244	Honoraires d'experts	20.500.000		- 4.500.000	16.000.000
		245	Comité Consultatif	4.000.000	- 1.000.000		3.000.000
		246	Organe Permanent pour la sécurité dans les mines	3.000.000	- 1.000.000		2.000.000
			Total de l'article 24	47.300.000	- 2.000.000	0	45.300.000
	25		<u>Frais de réception et de représentation</u>				
		251	Frais de réception et de représentation	2.200.000	500.000		2.700.000
	26		<u>Dépenses non spécialement prévues</u>				
		261	Dépenses non spéc. prévues	500.000			500.000
			TOTAL DU CHAPITRE 11	115.312.000	- 7.500.000		107.812.000

Chap.	Art.	Poste	Libellé	Crédits ouverts à l'état prévisionnel	Crédits suppl. et crédits reportés	Transferts de crédits entre postes	Crédits alloués
III	32	<u>DEPENSES DIVERSES</u>					
		<u>Oeuvres sociales</u>					
		321	Contribution pour le fonctionnement de l'Ecole européenne	14.330.000	(2)		14.330.000
		322	Oeuvres sociales proprement dites	3.248.000	- 1.236.734		2.011.266
			Total de l'article 32	17.578.000	- 1.236.734		16.341.266
	33	<u>Contributions diverses</u>					
		331	Chaire Schuman au Collège de Bruges et autres organisations	1.100.000			1.100.000
		332	Secours en cas de sinistres dans les entreprises du charbon et de l'acier	2.000.000			2.000.000
		333	Autres contributions	1.350.000			1.350.000
				Total de l'article 33	4.450.000		
		TOTAL DU CHAPITRE III	22.028.000	- 1.236.734		20.791.266	
IV	40	<u>DEPENSES DES SERVICES COMMUNS</u>					
		<u>Services communs</u>					
		401	Service juridique	23.000.000			23.000.000
		402	Office Statistique	32.000.000			32.000.000
	403	Service d'Information	30.000.000	+ 8.000.000		38.000.000	
		TOTAL DU CHAPITRE IV	85.000.000	+ 8.000.000		93.000.000	
V	<u>DEPENSES EXTRAORDINAIRES</u>						
	51	510 Exposition Universelle Bruxelles		(1) 2.500.000		2.500.000	
	52	520 Frais d'achat et d'aménagement d'immeuble		(1) (+ 632.991) (- 573.090) (2)		119.901	
		TOTAL DU CHAPITRE V	0	2.619.901		2.619.901	
<u>RECAPITULATION</u>							
		CHAPITRE I	301.884.000	-	-	301.884.000	
		CHAPITRE II	115.312.000	- 7.500.000	-	107.812.000	
		CHAPITRE III	22.028.000	- 1.236.734	-	20.791.266	
		CHAPITRE IV	85.000.000	+ 8.000.000	-	93.000.000	
		CHAPITRE V	-	+ 2.619.901	-	2.619.901	
			524.224.000	1.883.167		526.107.167	

(1) Report de crédit de l'exercice 1959/60.

(2) Report de crédit sur l'exercice 1961/62.

S E C T I O N III

UTILISATION DES CREDITS

Le tableau ci-dessous indique, tant pour les dépenses ordinaires que pour les dépenses extraordinaires, l'importance des sommes utilisées par rapport aux crédits ouverts ainsi que le montant des crédits non utilisés.

en milliers de FB

Chapitre	Crédits ouverts (1)	Dépenses	Différence	% utilisés
Dépenses de personnel	301.884	292.318	9.566	96,83
Frais de fonctionnement	107.812	95.822	11.990	88,88
Dépenses diverses	20.791	17.134	3.657	82,41
Services communs	94.000	74.520	18.480	80,13
Dépenses ordinaires	524.487	479.794	43.693	91,65
Dépenses extraordinaires	2.620	124	2.496	47,70
Total général	526.107	479.918	46.189	91,23

Le pourcentage général d'utilisation des crédits est donc,
 pour 1960-1961, de : 91,23 %
 contre 88,02 % pour 1959-1960
 contre 87,00 % pour 1958-1959

Pour apprécier ces chiffres, il n'est pas sans intérêt de comparer d'un exercice à l'autre les pourcentages détaillés par chapitre :

	<u>1960-1961</u>	<u>1959-1960</u>
- Dépenses de personnel	96,83 %	98,52 %
- Frais de fonctionnement	88,88 %	77,57 %
- Dépenses diverses	82,41 %	87,70 %
- Services communs	80,13 %	-
- Dépenses ordinaires (moyenne)	91,65 %	91,18 %
- Dépenses extraordinaires	47,70 %	21,14 %

Le faible pourcentage de l'utilisation du crédit relatif aux dépenses extraordinaires provient tant du montant minime de ces dépenses (2,6 millions) que de l'unique objet qu'elles concernaient; il s'agissait, en effet, de la liquidation des dépenses découlant de l'Exposition de Bruxelles.

(1) Y compris les reports de crédits

En 1960-1961, le pourcentage d'utilisation des crédits ordinaires se situe donc à 91,65 %, soit un peu plus qu'en 1959-1960 (91,18 %). L'amélioration est surtout très nette pour les dépenses de fonctionnement, mais le pourcentage est encore très satisfaisant pour les dépenses de personnel. En revanche, l'écart s'accroît pour les postes où il est difficile de prévoir quand s'effectuera la dépense et quelle en sera l'importance, comme c'est le cas par exemple pour les secours accordés en cas de sinistre.

S E C T I O N I V

ANALYSE DES DEPENSES

1) Dépenses de personnel

La seule comparaison des montants apparaissant au chapitre I conduirait à penser que les dépenses de personnel de la Haute Autorité ont diminué de FB 16.587.106. Tel n'est pas le cas dans les faits puisque, depuis l'exercice 1960-1961, les dépenses des services propres à la Haute Autorité et celles des services communs ont été nettement séparées (1). Il convient donc, pour procéder à une comparaison valable avec l'exercice précédent, d'ajouter aux montants apparaissant au chapitre I la quote-part à charge de la Haute Autorité dans les dépenses de personnel des services communs; celle-ci se monte à FB 35.407.350.

Les dépenses réelles de personnel ont en conséquence augmenté de FB 18.820.244 par rapport à l'exercice précédent. Cette augmentation tient tant à l'aboutissement d'un certain nombre de procédures de recrutement qu'à l'accroissement des effectifs prévus à l'état prévisionnel 1960-1961.

2) Dépenses de fonctionnement

Les dépenses du chapitre II "Dépenses de fonctionnement" sont en diminution apparente par rapport aux dépenses de même nature de l'exercice précédent. Cependant, comme il est déjà exposé ci-devant, les dépenses des services communs figurent, à partir du 1er juillet 1960, à un chapitre spécial.

Il y a lieu donc d'ajouter au montant des dépenses du chapitre II - soit 96 millions - les dépenses de fonctionnement des services communs - soit 40 millions - de sorte que les dépenses totales de fonctionnement ont atteint un niveau de FB 136.000.000. L'augmentation par rapport à l'exercice précédent s'élève dans ces conditions à 13 millions de francs belges.

Cette augmentation se répartit assez largement et d'une manière relativement uniforme sur tous les postes de ce chapitre.

3) Dépenses diverses

Les dépenses imputées au chapitre III "Dépenses diverses" comprennent:

- la contribution aux frais de fonctionnement de l'Ecole européenne à Luxembourg (FB 13.762.580), en légère augmentation par rapport à l'exercice précédent en raison de l'accroissement du nombre des membres du corps enseignant
- et les oeuvres sociales proprement dites qui comprennent entre autres la contribution aux oeuvres sociales du personnel et la participation aux dépenses du Foyer européen.

En effet, sont imputées, depuis le 1er juillet 1960, au poste 322 "Oeuvres sociales du personnel" de l'état prévisionnel, à concurrence de 80 % de leur montant, les dépenses de loyer, chauffage, eau, etc. ainsi que les dépenses d'aménagement, d'entretien et de réparation du Foyer européen. Les 20 % restants sont imputés aux postes correspondants du chapitre II de l'état

(1) Les services communs font l'objet du chapitre IV.

prévisionnel (dépenses de fonctionnement); ils correspondent, en effet, à l'utilisation du Foyer européen par la Haute Autorité pour ses besoins propres en matière de réceptions.

Les dépenses imputées à l'article 33 "Contributions diverses", d'un montant total de FB 1.360.369, n'appellent aucun commentaire.

4) Les services communs

Les nouvelles dispositions prises pour la gestion des services communs sont entrées en vigueur le 1er juillet 1960. En particulier, la gestion financière et budgétaire de chacun d'entre eux est confiée, depuis cette date, à l'un des trois exécutifs.

Le service juridique des exécutifs européens est géré par la Commission de la C.E.E.A., l'office statistique des communautés européennes par la Haute Autorité et le service commun d'information par la Commission de la C.E.E.

Les dépenses prises en charge par la Haute Autorité dans le chapitre IV de son état prévisionnel comprennent:

- d'une part, sa participation aux dépenses communes des services communs, suivant une clef de répartition convenue d'avance (1)
- et, d'autre part, les dépenses spécifiques qui sont destinées à faire face à des problèmes qui lui sont propres.

La quote-part des dépenses à charge de la Haute Autorité à la fin de l'exercice s'établit comme suit:

Service juridique	FB 15.114.029
Office statistique	24.496.366
Service d'information	34.909.001
Total	FB 74.519.396

Le détail des dépenses est repris au tableau ci-joint.

(1) Pour l'exercice financier 1960-1961, les clefs suivantes ont été appliquées :

<u>Du 1.7.60 au 31.12.60</u>	<u>C.E.C.A.</u>	<u>C.E.E.</u>	<u>C.E.E.A.</u>
- Service juridique	39,74	34,47	25,79
Office statistique	30,60	60,--	9,40
Service d'information	40,--	40,--	20,--
<u>Du 1.1.61 au 30.6.61</u>			
- Service juridique	39,--	36,--	25,--
Office statistique	26,--	57,--	17,--
Service d'information	40,--	40,--	20,--

DEPENSES DES SERVICES COMMUNS PRISES EN CHARGE PAR LA

HAUTE AUTORITE

en francs belges

LIBELLE	Service juridique	Office statistique	Service d'information	Total
Traitements, indemnités et charges sociales	9.996.013	12.358.308	13.053.029	35.407.350
Dépenses relatives aux bâtiments, au mobilier et au fonctionnement des services	p.m.	3.500.000	p.m.	3.500.000
Dépenses des bureaux de presse Exclusivement information	-	-	2.355.265	2.355.265
Bibliothèque, journaux, périodiques et coupures de presse	185.349	90.559	805.309	1.081.217
Publications générales	-	2.580.821	-	2.580.821
Dépenses d'information	-	-	17.353.392	17.353.392
Frais de mission et indemnités forfaitaires de déplacement	462.107	1.027.272	1.202.378	2.691.757
Frais de voyage et de séjour	-	258.366	-	258.366
Frais de représentation	478	1.881	139.628	141.987
Honoraires d'experts, frais de recherches et d'études	4.466.932	4.671.141	-	9.138.073
Autres dépenses	3.150	8.018	-	11.168
<u>Total:</u>	15.114.029	24.496.366	34.909.001	74.519.396

ETAT DES RECETTES

La comparaison des recettes encaissées avec les prévisions fait ressortir un excédent de presque FB6.750.000. En effet, les recettes effectives se sont élevées à FB 23.050.000 contre une prévision de FB 16.300.000

Le tableau ci-après indique la ventilation des recettes:

Sections	Libellé	Prévisions en FB	Réalisations en FB	en plus en FB	en moins en FB
I	Dépenses de personnel (recouvrement des dépenses relatives au personnel mis à la disposition des institutions communes)	9.800.000	6.769.310	-	3.030.690
II	Loyers et charges locatives de bureaux des capitales	200.000	199.180	-	820
III	Recettes du service des publications (vente des publications et récupération des frais d'impression et de correction engagés par la Haute Autorité pour le compte des trois communautés)	5.000.000	3.012.029	-	1.987.971
IV	Récupération du coût des prestations et services engagés pour le compte des trois communautés (agences de presse, bulletins d'information, coupures de presse, location installations techniques)	1.000.000	636.889	-	363.111
V	Vente matériel usagé	200.000	431.785	231.785	-
VI	Autres recettes	100.000	11.999.092	11.899.092	-
		16.300.000	23.048.285	12.130.877	5.382.592
					solde
					6.748.285

A lui seul, le poste relatif aux recettes diverses totalise près de 12 millions de francs belges.

Les postes les plus importants sont:

- récupération des frais de justice FB 2.091.000
- droits d'inscription pour le concours d'architecture FB 425.000
- remboursement par la Cour de Justice du coût du mobilier à la date où cette institution est devenue commune aux trois communautés FB 3.944.000
- remboursement des dépenses d'information par la C.E.E. et la C.E.E.A. FB 2.667.500
- remboursement des frais du bureau de Washington par la C.E.E. et la C.E.E.A. FB 1.200.000

Enfin, les recettes du garage et du magasin, pour vente de matériel usagé, ont été plus élevées que prévu: FB 431.000 au lieu de FB 200.000.

Les recettes du service des publications, qui comprennent le produit de la vente des publications ainsi que la récupération des frais d'impression et de correction engagés pour le compte des trois communautés par la Haute Autorité sont également restées inférieures aux prévisions. Il en a été de même de la section relative à la récupération du coût des prestations et services engagés pour les trois communautés.

Observations finales sur la régularité
des opérations comptables et de la gestion financière

La Haute Autorité a fourni, au cours de l'exercice 1960-1961, la réponse à 184 demandes de renseignements et à 69 questionnaires du Commissaire aux Comptes. Ces derniers comprennent 19 demandes de tableaux et cinquante questionnaires officiels.

Par ailleurs, les remarques faites par le Commissaire aux Comptes dans son rapport sur l'exercice 1959-1960 ont fait l'objet d'un examen par la Commission des Présidents.

Le Commissaire aux Comptes avait demandé que plusieurs problèmes soient soumis aux instances compétentes afin qu'elles puissent se prononcer sur la régularité des décisions intervenues. La Commission des Présidents a pris, à cet égard, les décisions suivantes :

- 1) Attribution de l'indemnité prévue à l'article 20 du Règlement général à tous les chefs de cabinet adjoints

La Commission n'a pas déclaré la décision irrégulière, mais elle a attiré l'attention de la Haute Autorité sur le fait qu'elle devait, à l'avenir, prendre des décisions individuelles et non une décision collective.

- 2) Maintien d'un agent temporaire en fonction, sous couvert d'un engagement en qualité d'auxiliaire

La décision est déclarée irrégulière, mais cette irrégularité n'emportera aucune conséquence financière.

- 3) Recrutement d'un agent engagé comme fonctionnaire temporaire au deuxième échelon supplémentaire du grade maximum de sa carrière

La Commission a constaté que le litige en cause était dépassé, l'agent intéressé ayant été promu à un poste prévu à l'organigramme du cabinet d'un Membre de la Haute Autorité.

S E C T I O N V

Les tableaux ci-après donnent le détail par chapitre, article et poste des crédits alloués, des dépenses effectuées et des crédits tombés en annulation en fin d'exercice.

REPARTITION DES CREDITS PAR ARTICLE

Chap.	Art.	Intitulé des chapitres et des articles	Exercice 1960 - 1961				Dépenses 1959/1960
			Crédits alloués	Dépenses	Crédits reportés sur exer. 1961/62	Crédits annulés	
I		<u>A - DEPENSES ORDINAIRES</u>					
		<u>DEPENSES DE PERSONNEL : TRAITEMENTS, INDEMNITES ET CHARGES SOCIALES</u>					
	10	Président, Vice-présidents et Membres de la Haute Autorité	8.764.000	8.677.593	-	86.407	10.157.861
	11	Personnel statutaire et auxiliaire	285.860.000	278.051.435	-	7.808.565	292.537.076
	12	Frais et indemnités à l'occasion de l'entrée et de la cessation des fonctions	7.260.000	5.588.697	-	1.671.303	6.209.894
		Total du CHAPITRE I	301.884.000	292.317.725	-	9.566.275	308.904.831
II		<u>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</u>					
	20	Dépenses relatives aux immeubles; mobilier et matériel	20.562.000	19.684.180	-	877.820	24.182.243
	21	Dépenses d'équipement	5.550.000	4.592.898	-	957.102	6.126.666
	22	Dépenses diverses de fonctionnement	25.200.000	22.659.476	-	2.540.524	25.873.959
	23	Dépenses de publication et d'information	8.000.000	7.966.111	-	33.889	22.842.582
	24	Frais de missions, réunions, honoraires d'exports et frais de recherche et d'études	45.300.000	38.409.263	-	6.890.737	41.599.993
	25	Frais de réception et de représentation	2.700.000	2.510.488	-	189.512	2.575.554
	26	Dépenses non spécialement prévues aux art. du présent chapitre	500.000	235	-	499.765	431.023
		Total du CHAPITRE II	107.812.000	95.822.651	-	11.989.349	123.632.020
III		<u>DEPENSES DIVERSES</u>					
	32	Oeuvres sociales du personnel	17.578.000	15.773.840	1.236.734	507.420	15.765.794
	33	Contributions diverses	4.450.000	1.360.369	-	3.089.631	2.309.996
		Total du CHAPITRE III	22.028.000	17.134.215	1.236.734	3.657.051	18.075.790
IV		<u>DEPENSES SERVICES COMMUNS</u>					
	40	Services communs	93.000.000	74.519.396	-	18.480.604	(1)
		Total du CHAPITRE IV	93.000.000	74.519.396	-	18.480.604	(1)
V		<u>B - DEPENSES EXTRAORDINAIRES</u>					
	41	Exposition de Bruxelles	2.500.000	4.204	-	2.495.796	4.135.616
	42	Frais d'achat et d'aménagement d'immeuble	692.991	119.901	573.090	-	806.352
		Total du CHAPITRE V	3.192.991	124.105	573.090	2.495.796	4.941.968
		T O T A L G E N E R A L	527.916.991	479.918.092	1.809.824	46.189.075	455.554.609

(1) Au cours de cet exercice les dépenses des Services communs étaient enregistrées selon leur nature aux différents articles et postes de l'état prévisionnel.

CHAPITRE I

Art.	Intitulé des articles	Crédits ouverts	Dépenses	Crédits non utilisés
10	Président, Vice-Présidents et Membres de la Haute Autorité (1)	8 764 000	8 677 593	86 407

(1) Les traitements et indemnités du Président, des Vice-Présidents et des Membres de la Haute Autorité ont été fixés par le Conseil de Ministres (décision en date des 21.12.53 - 27.10.54)

TRAITEMENTS, INDEMNITES ET CHARGES SOCIALES

Poste	Ventilation et commentaires	Subdivision des crédits	Dépenses exercice 1960/1961	Dépenses exercice 1959/1960
101	Traitement de base	5 750 000	5 750 000	5 731 254
102	Indemnité de résidence	863 000	862 500	859 688
103	Indemnité de représentation	651 000	650 008	651 248
104	Allocations familiales	200 000	179 928	183 260
105	Couverture risques d'accidents et frais de maladies à l'occasion de l'exercice des fonctions	50 000	-	448
106	Indemnités et frais à l'occasion de la prise et de la cessation des fonctions	p.m.	-	1 297 583
107	Indemnité transitoire	945 000	935 402	1 175 000
108	Pensions	305 000	299 755	259 380

CHAPITRE I

Art.	Intitulé des articles	Crédits ouverts	Dépenses	Crédits non utilisés
11	Personnel statutaire et personnel auxiliaire	285 860 000	278 051 435	7 808 565

TRAITEMENTS, INDEMNITES ET CHARGES SOCIALES (suite)

Poste	Ventilation et commentaires	Subdivision des crédits	Dépenses exercice 1960/1961	Dépenses exercice 1959/1960
111	Traitements de base (1)	154 500 000	150 286 951	158 507 556
112	Indemnités de résidence et de séparation (1)	46 375 000	45 579 022	50 789 450
	Indemnité de résidence	21 301 632		
	Indemnité de séparation	23 600 770		
	Indemnité compensatrice	676 620		
	<u>45 579 022</u>			
113	Allocations familiales (1)	12 425 000	11 685 362	12 656 643
	Allocation chef de famille	4 863 764		
	Allocation pour personnes à charge	6 353 733		
	Allocation scolaire	236 376		
	Bourses d'études	231 489		
	<u>11 685 362</u>			
114	Couverture risques maladie et interventions chirurgicales, assurances accidents (1)	4 675 000	4 443 240	4 159 026
	Caisse de Maladie	2 205 931		
	Supplément Haute Autorité	1 448 078		
	Assurance accidents	789 231		
	<u>4 443 240</u>			

(1) Le barème de traitements et indemnités ainsi que leurs contributions d'attribution sont définis dans le Statut du personnel de la Communauté et le Règlement général.

CHAPITRE I

Art.	Intitulé des articles	Crédits ouverts	Dépenses	Crédits non utilisés
11	Personnel statutaire et personnel auxiliaire (suite			

TRAITEMENTS, INDEMNITES ET CHARGES SOCIALES (suite)

Poste	Ventilation et commentaires	Subdivision des crédits	Dépenses exercice 1960/1961	Dépenses exercice 1959/1960
115	Contribution régime de pensions Contribution ordinaire 21 366 220 Contribution destinée à couvrir la bonification d'ancienneté 32 800 000 Pension préstatutaire 365 825 <u>54 532 045</u>	54 575 000	54 532 045	39 273 698
116	Frais de voyage à l'occasion du congé annuel(1)	1 010 000	828 014	982 992
117	Allocations de naissance et secours extraordinaire (1) Allocations naissance 230 000 Allocations décès 9 653 Secours extraordinaires 10 000 <u>249 653</u>	300 000	249 653	519 315
118	Heures supplémentaires	2 000 000	1 203 823	2 065 928
119	Personnel auxiliaire La ventilation des dépenses s'établit comme suit : Interprètes free lance 2 230 629 Analystes et réviseurs 156 900 Auxiliaires bureaux de presse 466 541 Autres auxiliaires 4 470 265 Auxiliaires payés à l'heure ou à la journée 1 918 990 <u>9 243 325</u>	10 000 000	9 243 325	23 582 468

(1) Le barème de traitements et indemnités ainsi que leurs conditions d'attribution sont définis dans le Statut du personnel de la Communauté et le Règlement général.

CHAPITRE I

Art.	Intitulé des articles	Crédits ouverts	Dépenses	Crédits non utilisés
12	Frais et indemnités à l'occasion de l'entrée et de la cessation des fonctions	7 260 000	5 588 697	1 671 303
TOTAL CHAPITRE I		301 684 000	292 317 725	9 566 275

TRAITEMENTS, INDEMNITES ET CHARGES SOCIALES (suite)

Poste	Ventilation et commentaires	Subdivision des crédits	Dépenses exercice 1960/1961	Dépenses exercice 1959/1960
121	Frais de voyage (1) Entrée en fonctions 128 718 Cessation de fonctions 27 903 Mutations 2 523 Auxiliaires 99 514 <u>258 658</u>	350 000	258 658	147 807
122	Indemnités d'installation et de réinstallation (1) Indemnité d'installation 1 783 025 Indemnité de réinstallation 1 175 400 Indemnité d'installation lors des mutations 91 000 <u>3 049 425</u>	3 510 000	3 049 425	4 277 519
123	Indemnité d'incompatibilité (1)	2 000 000	1 067 819	968 368
124	Frais de déménagement (1) Entrée en fonctions 692 837 Cessation de fonctions 412 454 Mutations 107 504 <u>1 212 795</u>	1 400 000	1 212 795	816 200

(1) Le barème de traitements et indemnités ainsi que leurs conditions d'attribution sont définis dans le Statut du Personnel de la Communauté et le Règlement général.

CHAPITRE II

Art.	Intitulé des articles	Crédits ouverts	Dépenses	Crédits non utilisés
20	Dépenses relatives aux immeubles, au mobilier et au matériel :	20 562 000	19 684 180	877 820

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Poste	Ventilation et commentaires	Subdivision des crédits	Dépenses exercice 1960/1961	Dépenses exercice 1959/1960
201	Loyers relatifs aux immeubles La ventilation des dépenses s'établit comme suit : Immeubles à Luxembourg 8 868 996 Autres immeubles 221 343 <u>9 090 339</u>	9 124 000	9 090 339	9 576 828
202	Eau, gaz, électricité, chauffage La ventilation des dépenses s'établit comme suit : eau, gaz, électricité 899 947 chauffage <u>1 198 856</u> 2 098 803	2 212 000	2 098 803	2 406 038
203	Frais de nettoyage et d'entretien des locaux Ces dépenses se subdivisent comme suit : Nettoyage par entreprises 238 781 Salaires femmes de charge et charges sociales 2 825 617 Produits d'entretien et petit matériel 265 250 Lavage, blanchissage et nettoyage à sec 97 624 Peinture et tapissage 361 658 Réparations bâtiments et installations 488 145 <u>4 277 075</u>	4 648 000	4 277 075	4 214 891

CHAPITRE II

Art.	Intitulé des articles	Crédits ouverts	Dépenses	Crédits non utilisés
20	Dépenses relatives aux immeubles, au mobilier et au matériel (suite)			

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (suite)

Poste	Ventilation et commentaires	Subdivision des crédits	Dépenses exercice 1960/1961	Dépenses exercice 1959/1960
204	Frais de location des installations techniques Téléphone 47 098 Installations mécanographiques 2 050 510 Téléscripteurs et autres installations 19 614 <u>2 117 222</u>	2 370 000	2 117 222	5 970 887
205	Frais d'entretien et réparation des installations téléphoniques, mobilier et matériel Entretien et réparations des installations téléphonique 638 908 Entretien des installations de reproduction 261 615 Entretien des autres installations techniques 41 685 Entretien des machines de bureau 106 970 Entretien d'autre matériel 103 606 <u>1 152 784</u>	1 250 000	1 152 784	1 237 607
206	Assurances relatives aux immeubles et au matériel	150 000	140 777	149 705
207	Aménagements et autres dépenses de bâtiments	808 000	807 180	626 287

CHAPITRE II

Art.	Intitulé des articles	Crédits ouverts	Dépenses	Crédits non utilisés
21	Dépenses d'équipement	5 550 000	4 592 898	957 102

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Poste	Ventilation et commentaires	Subdivision des crédits	Dépenses exercice 1960/61	Dépenses exercice 1959/60
211	Achat de machines de bureau Ont été imputées à ce poste Machines à écrire 165 417 Machines à calculer 394 361 Autres machines de bureau 14 228 <u>574 006</u>	800 000	574 006	817 124
212	Achat mobilier et matériel Les dépenses portent sur les postes suivants: Mobilier 899 918 tapis, rideaux, décorations 90 008 Divers 39 509 <u>1 029 435</u>	1 600 000	1 029 435	2 192 566
213	Achats installations techniques Machines pour la reproduction 1 122 472 Installations sonores 177 091 Divers 243 964 <u>1 543 527</u>	1 700 000	1 543 527	1 945 679
214	Achats matériel de transports 9 Voitures 1 331 108 1 camionnette et 1 vélomoteur 70 660 Accessoires inventoriés 44 162 <u>1 445 930</u>	1 450 000	1 445 930	1 171 297

CHAPITRE II

Art.	Intitulé des articles	Crédits ouverts	Dépenses	Crédits non utilisés
22	Dépenses diverses de fonctionnement des services	25 200 000	22 659 476	2 540 524

DEFENSES DE FONCTIONNEMENT

Poste	Ventilation et commentaires.	Subdivision des crédits	Dépenses exercice 1960/1961	Dépenses exercice 1959/1960
221	<p>Papeterie et fournitures diverses</p> <p>Les dépenses de ce poste se décomposent comme suit:</p> <p>Papiers, stencils et fournitures diverses 1 835 900</p> <p>Imprimés 145 885</p> <p>Fournitures de bureau 817 556</p> <p>Fournitures pour l'installation de la reproduction papier compris 3 544 892</p> <p>Fournitures pour la mécanog. 596 135</p> <p>Dépenses enregistrements sonores 35 102</p> <p>Autres fournitures 61 892</p> <p><u>7 037 362</u></p>	8 000 000	7 037 362	9 138 116
222	<p>Affranchissements et télécommunications</p> <p>La ventilation des dépenses s'établit comme suit:</p> <p>Frais port et douane 523 530</p> <p>Affranchissements 2 585 463</p> <p>Télécommunications 5 908 659</p> <p><u>9 017 652</u></p>	9 900 000	9 017 652	9 800 028
223	<p>Bibliothèque, journaux et périodiques</p> <p>La ventilation des dépenses s'établit comme suit:</p> <p>Livres et périodiques 1 241 820</p> <p>Reliures 155 329</p> <p>Journaux 483 648</p> <p>Agences de nouvelles 1 473 778</p> <p>Coupures de presse 167 369</p> <p><u>3 521 944</u></p>	4 000 000	3 521 944	4 120 634

CHAPITRE II

Art.	Intitulé des articles	Crédits ouverts	Dépenses	Crédits non utilisés
22	Dépenses diverses de fonctionnement (suite)			
23	Dépenses de publications et d'information	8 000 000	7 966 111	33 889

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Poste	Ventilation et commentaires	Subdivision des crédits	Dépenses exercice 1960/1961	Dépenses exercice 1959/1960
224	Entretien et utilisation parc autos Les dépenses portent sur les achats suivants: Essence/huile 641 078 Pneus et autres pièces 202 901 Autres fournitures non reprises à l'inventaire 40 101 Réparations à l'extérieur 65 664 Frais du garage proprement dit 3 211 Assurances 244 752 Autres dépenses 54 554 <u>1 252 261</u>	1 300 000	1 252 261	1 272 621
225	Autres dépenses de fonctionnement Les dépenses se subdivisent comme suit: Tenues de service 377 789 Déménagements services 304 804 Frais de recrutement 868 986 Cours de langues 72 096 Frais médicaux 186 509 Autres dépenses: taxis, annonces, décès, photos, etc... 20 073 <u>1 830 257</u>	2 000 000	1 830 257	1 542 560
231	Journal Officiel et publications diverses La ventilation des dépenses s'établit comme suit: Journal Officiel 1 068 515 Autres publications 6 897 596 <u>7 966 111</u>	8 000 000	7 966 111	11 035 672

CHAPITRE II

Art.	Intitulé des articles	Crédits ouverts	Dépenses	Crédits non utilisés
23	Dépenses de publications et d'information (suite)			
24	Frais de missions, réunions, honoraires d'experts et frais pour recherches et études	45 300 000	38 409 263	6 890 737

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Poste	Ventilation et commentaires	Subdivision des crédits	Dépenses exercice 1960/1961	Dépenses exercice 1959/1960
232	Dépenses d'information, de vulgarisation et de participation à des manifestations publiques,	p.m.	p.m.	11 806 910
241	Frais de mission La ventilation par catégorie de dépenses s'établit comme suit: Frais de voyage 4 113 029 Frais de séjour 7 869 624 Autres frais s/mission 25 457 Frais de voyage et de séjour du personnel auxiliaire 658 138 <u>12 666 248</u> de cette somme sont déduits les frais de mission de 6 agents du Service des publications = <u>43 460</u> Solde <u>12 622 788</u>	14 100 000	12 622 788	13 859 621
242	Indemnité forfaitaire de déplacement	2 700 000	2 574 633	2 531 931
243	Frais de voyage et de séjour pour personnes convoquées par la Haute Autorité	7 500 000	5 789 555	4 688 093

CHAPITRE II

Art.	Intitulé des articles	Crédits ouverts	Dépenses	Crédits non utilisés
24	Frais de missions, réunions, honoraires d'experts, frais de recherches et enquêtes (suite)			

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (suite)

Poste	Ventilation et commentaires	Subdivision des crédits	Dépenses exercice 1960/1961	Dépenses exercice 1959/1960														
244	<p>Honoraires d'experts, frais d'études et d'enquêtes</p> <p>La subdivision des dépenses peut se résumer comme suit :</p> <table style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 80%;">Crédit et Investissement</td> <td style="text-align: right;">1 946 555</td> </tr> <tr> <td>Problèmes du Trav. et Reconversion</td> <td style="text-align: right;">4 446 535</td> </tr> <tr> <td>Personnel et Administration</td> <td style="text-align: right;">328 435</td> </tr> <tr> <td>Autres directions générales</td> <td style="text-align: right;">250 615</td> </tr> <tr> <td>Honoraires et frais fiduciaires</td> <td style="text-align: right;">6 011 145</td> </tr> <tr> <td>Secrétariat Général</td> <td style="text-align: right;">326 432</td> </tr> <tr> <td></td> <td style="text-align: right; border-top: 1px solid black;">13 309 717</td> </tr> </table>	Crédit et Investissement	1 946 555	Problèmes du Trav. et Reconversion	4 446 535	Personnel et Administration	328 435	Autres directions générales	250 615	Honoraires et frais fiduciaires	6 011 145	Secrétariat Général	326 432		13 309 717	16 000 000	13 309 717	16 139 063
Crédit et Investissement	1 946 555																	
Problèmes du Trav. et Reconversion	4 446 535																	
Personnel et Administration	328 435																	
Autres directions générales	250 615																	
Honoraires et frais fiduciaires	6 011 145																	
Secrétariat Général	326 432																	
	13 309 717																	
245	<p>Comité Consultatif</p> <p>Il s'agit en l'occurrence des frais de voyage et de séjour des membres et observateurs du Comité Consultatif</p>	3 000 000	2 672 707	1 995 578														
246	<p>Organe permanent pour la sécurité dans les mines de houille</p>	2 000 000	1 439 863	2 385 707														

CHAPITRE II

Art.	Intitulé des articles	Crédits ouverts	Dépenses	Crédits non utilisés
25	Frais de réceptions et de représentations	2 700 000	2 510 488	189 512
26	Dépenses non spécialement prévues aux articles du présent chapitre	500 000	235	499 765
TOTAL CHAPITRE II		107 812 000	95 822 651	11 989 349

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (suite)

Poste	Ventilation et commentaires	Subdivision des crédits	Dépenses exercice 1960/1961	Dépenses exercice 1959/1960
251	Frais de réception et de représentation Réception et frais de représentation 1 451 540 Indemnité fixe pour représentations de la H.A. à Londres 500 004 Remboursement partiel du loyer à deux fonctionnaires à Londres, remplissant des fonctions diplomatiques 348 263 Fournitures diverses pour réunions 137 560 Autres dépenses (couronnes, fleurs) 73 121 <hr/> 2 510 488	2 700 000	2 510 488	2 575 554
261	Dépenses non spécialement prévues aux articles du présent chapitre	500 000	235	431 023

CHAPITRE III

Art.	Intitulé des articles	Crédits ouverts	Dépenses	Crédits non utilisés
30	Commission des Présidents	p.m.	p.m.	p.m.
31	Commissaire aux Comptes	p.m.	p.m.	p.m.
32	Oeuvres sociales du personnel	17 578 000	15 773 846	1 804 154(1)
33	Contributions diverses	4 450 000	1 360 369	3 089 631
TOTAL CHAPITRE III		22 028 000	17 134 215	4 893 785(1)

(1) Dont 1 236 734 FB. reportés à l'exercice 1961/62 (Oeuvres sociales proprement dites) décision de la Commission des Présidents du 26 juin 1961

DEPENSES DIVERSES

Poste	Ventilation et commentaires	Subdivision des crédits	Dépenses exercice 1960/1961	Dépenses exercice 1959/1960
-	-	-	-	-
-	-	-	-	-
321	Contribution pour le fonctionnement de l'Ecole Européenne	14 330 000	13 762 580	12 738 640
322	Oeuvres sociales proprement dites	3 248 000	2 011 266	3 027 154
331	Chaire R. Schuman au Collège de Bruges et autres organismes académiques	1 100 000	500 000	600 654
332	Secours en cas de sinistres des entreprises de la Communauté	2 000 000	670 238	384 055
333	Autres contributions (bourses d'études, dons, prix et contributions)	1 350 000	190 131	1 325 287

CHAPITRE IV

Art.	Intitulé des articles	Crédits ouverts	Dépenses	Crédits non utilisés
40	Dépenses des services communs	93 000 000	74 519 396	18 480 604
TOTAL CHAPITRE IV		93 000 000	74 519 395	18 480 604

DEPENSES DES SERVICES COMMUNS

Poste	Ventilation et commentaires	Subdivision des crédits	Dépenses exercice 1960/1961	Dépenses exercice 1959/1960
401	Service Juridique	23 000 000	15 114 029	(1)
402	Office Statistique	32 000 000	24 496 366	(1)
403	Service d'Information	38 000 000	34 909 001	(1)
	- Dépenses de fonctionnement	17 555 609		
	- Dépenses d'information et de vulgarisation	17 353 392		
		<u>34 909 001</u>		

(1. Au cours de cet exercice, les dépenses des Services communs étaient enregistrées selon leur nature aux différents articles et postes de l'état prévisionnel.

CHAPITRE V

Art.	Intitulé des articles	Crédits ouverts	Dépenses	Crédits non utilisés
51	Exposition Universelle de Bruxelles	2 500 000(1)	4 204	2 495 796
52	Frais d'achat et d'aménagement d'immeubles	692 991(1)	119 901	573 090(2)
TOTAL CHAPITRE IV		3 192 991	124 105	3 068 886

(1) Reports de crédit de l'exercice 1959/60 autorisés par la Commission des Présidents les 16 mai et 13 juin 1960.

(2) Reporté à l'exercice 1961/62 par décision de la Commission des Présidents du 16 mai 1961.

DEPENSES EXTRAORDINAIRES

Poste	Ventilation et commentaires	Subdivision des crédits	Dépenses exercice 1960/1961	Dépenses exercice 1959/1960
510	Exposition Universelle de Bruxelles	2 500 000	4 204	4 135 616
520	Frais d'achat et d'aménagement d'immeubles	692 991	119 901	806 352

REPARTITION DU PERSONNEL PAR SERVICE

	Situation au 30.6.1960		Situation au 30.6.1961	
	Effec- tifs	Total des traite- ments de base an- nuels en AME	Effec- tifs	Total des traite- ments de base an- nuels en AME
A - <u>Services propres de la Haute Autorité</u>				
I - Cabinets des Membres	42	211 206	52	224 400
II - Secrétariat général de la Haute Auto- rité	25	90 462	33	150 408
III - Délégation de la Haute Autorité au- près du Royaume-Uni	6	35 442	5	22 890
IV - D.G. Economie- Energie) 228	1 035 738	79	352 086
V - D.G. Charbon			35	160 192
VI - D.G. Acier			49	206 574
VII - D.G. Problèmes du Travail, Assainis- sement, Reconversion			60	261 071
VIII - D.G. Crédit et Investissements) 392	1 297 898	31	141 430
IX - D.G. Administration et Finances			431	1 368 593
X - Secrétariat du Comité consultatif	6	30 336	7	31 848
B - <u>Services communs</u> (Personnel de statut C.E.C.A.)				
I - Office statistique des Communautés	37	160 362	36	153 366
II - Service juridique	46	201 942	31	153 948
III - Service information	30	150 751	29	136 896
C - <u>Hors catégorie</u>	-	-	1	12 000
Totaux	812	3 214 137	879	3 375 702
D - Personnel détaché et en congé de convenance personnelle	75	p.m.	79	p.m.
TOTAL GENERAL	887		958	

REPARTITION DU PERSONNEL PAR CATEGORIE ET GRADE

C a t é g o r i e s	Situation au 30.6.1960		Situation au 30.6.1961	
	Effec- tifs	Total des trai- tements de base annuels en AME	Effec- tifs	Total des trai- tements de base annuels en AME
<u>Catégorie I</u>				
Grade 1	20	199 512	18	180 336
2	26	219 780	30	261 888
3	50	381 181	56	420 924
4	35	238 819	54	343 860
5	51	296 376	31	163 056
6	10	48 301	14	64 644
7	13	49 800	13	49 224
8	5	17 254	6	19 674
<u>Catégorie II</u>				
Grade 6	23	116 640	24	121 404
7	34	136 874	48	193 680
8	46	155 078	43	140 862
9	27	76 654	27	69 540
10	10	25 680		
<u>Catégorie III</u>				
Grade 9	57	166 500	76	219 786
10	84	208 505	90	211 272
11	101	210 698	121	253 260
12	122	227 195	134	223 992
13	29	59 346	20	35 448
<u>Catégorie IV</u>				
<u>Cadre linguistique</u>				
Grade L/A	3	23 160	3	23 160
L/B	25	159 000	29	180 744
L/C	24	119 352	23	115 932
L/D	16	66 432	18	71 016
<u>Hors catégorie</u>	1	12 000	1	12 000
	812 (1)	3 214 137	879 (2)	3 375 702

(1) auxquels il y a lieu d'ajouter : 2 fonctionnaires en position de détachement
73 fonctionnaires en position de congé pour convenance
personnelle

(2) auxquels il y a lieu d'ajouter : 1 fonctionnaire en position de détachement
78 fonctionnaires en position de congé pour convenance
personnelle.

ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE EUROPÉENNE

I N T R O D U C T I O N

1. Le Secrétariat Général de l'Assemblée Parlementaire Européenne présente ci-après son compte rendu sur les dépenses administratives pour la période du 1er janvier 1960 au 31 décembre 1960.

En vertu de l'article 6 de la Convention relative à certaines institutions communes, les dépenses de fonctionnement de l'Assemblée Parlementaire Européenne sont réparties par fractions égales entre les Communautés intéressées, c'est-à-dire entre la C.E.C.A., la C.E.E. et la C.E.E.A. Conformément à l'article 6, alinéas 1 et 2, de l'arrêté portant modalités d'application de l'article 6 de la Convention relative à certaines institutions communes (J.O. 1959 n° 63), la part des dépenses mise à charge de la C.E.E. et de la C.E.E.A. est inscrite au budget de ces Communautés pour l'année 1960, tandis que la part des dépenses à charge de la C.E.C.A. figure à l'Etat prévisionnel général pour 1960/61 de cette dernière Communauté.

2. La partie des budgets relative à l'Assemblée Parlementaire Européenne prévoyait pour l'exercice 1960 des dépenses d'un montant total de FB 185.861.000,--

En outre, les autorités compétentes des trois Communautés ont autorisé l'Assemblée à reporter de l'exercice 1959 à l'exercice 1960 des crédits d'un montant de FB 11.011.168,81

Le total des crédits pour 1960 s'élevait donc à FB 196.872.168,81

Les dépenses administratives liquidées sont de FB 171 187 505,42
c'est-à-dire 86,96 % des crédits totaux.

De plus, les autorités budgétaires des trois Communautés ont été saisies de la demande d'autoriser des reports de crédits de FB 7 803 895,--
c'est-à-dire 3,96 % des crédits totaux. Ces crédits à reporter correspondent entièrement à des dépenses engagées au 31.12.1960 qui n'ont pu être liquidées pendant le mois de janvier 1961.

Le total des dépenses à rattacher à l'exercice 1960 et des crédits à reporter s'élève donc à FB 178.991.400,42

de sorte que les crédits restants inutilisés sont de .. FB 17.880.768,39
c'est-à-dire 9,08 % des crédits totaux; ces crédits sont à annuler.

3. Le présent compte rendu contient les paragraphes suivants :

§ 1. Situation financière

- a) au 1er janvier 1960
- b) au 31 décembre 1960 après clôture des comptes
- c) analyse de la situation financière au 31 décembre 1960

§ 2. Etat des dépenses de l'exercice budgétaire 1960

§ 3. Evolution des crédits de l'exercice budgétaire 1960

§ 4. Utilisation des crédits de l'exercice budgétaire 1960.

§ 1. Situation financière

a) Situation financière de l'Assemblée Parlementaire Européenne
au 1.1.1960

Intitulés	Actif	Passif
1. Disponibilités	33.944.658,74	
2. Dépôt pour compte de tiers (Caisse de Prévoyance)	6.827.068,--	
3. Actifs divers	1.317.878,45	
4. Soldes des comptes des trois Communautés		
a) C.E.E.		2.282.780,45
b) C.E.E.A.		12.282.780,45
c) C.E.C.A.		7.601.988,92
5. Fonds de la Caisse Autonome de Maladie		473.690,70
6. Fonds de Pension du Personnel		6.827.068,--
7. Passifs divers		12.621.296,67
	42.089.605,19	42.089.605,19

b) Situation financière de l'Assemblée Parlementaire Européenne
au 31.12.1960

Intitulés	Actif	Passif
1. Disponibilités		
Caisse d'Epargne - Luxembourg	12.342.975,--	
Sté Générale Alsacienne de Banque	1.587.185,92	
C.C.P. Luxembourg	239.655,28	
Deutsche Bank	586.281,89	
Banca Commerciale Italiana	305.950,56	
Nederlandsche Bank	215.949,33	
Caisse FB.	119.669,--	
Caisse NF.	29.171,85	
Caisse DM.	21.161,66	
Caisse Florins	13.790,65	
Caisse Lires	25.887,20	
	15.487.678,34	
2. Dépôts pour compte de tiers (Caisse de Prévoyance)	13.128.089,--	
3. Actifs divers		
a) Diverses avances au personnel	264.628,--	
b) Avances et soldes de frais de mission à régulariser	2.864.045,94	
c) Autres frais payés d'avance (factures 1961)	775.169,13	
d) Débiteurs divers	762.569,21	
e) Intérêts échus et non encore perçus	21.447,05	
f) Régies d'avance et cautions	61.719,66	
	4.749.578,99	
4. Soldes des comptes des trois Communautés		11.979.511,98
C.E.E.	4.654.330,50	
C.E.E.A.	4.654.330,50	
Haute Autorité	2.670.850,98	
5. Fonds de la Caisse Autonome de Maladie		502.889,70
6. Fonds de Pension et de Prévoyance du Personnel		13.128.089,--
7. Passifs divers		
a) Dépenses engagées		7.641.610,99
b) Créanciers divers		56.306,94
c) Retenues à transférer		56.937,72
	33.365.346,33	33.365.346,33

c) Analyse de la situation financière au 31.12.1960

1. Actifs divers :

a) <u>Diverses avances au Personnel</u>		
sur traitements et heures supplémentaires	128.616,--	
sur frais d'accidents et secours	29.312,--	
sur divers	106.700,--	
	<hr/>	264.628,--
b) <u>Avances et soldes de frais de missions</u>		2.864.045,94
c) <u>Autres frais payés d'avance</u>		
Abonnements publications 1961	278.367,19	
Impressions documents 1961	496.801,94	
	<hr/>	775.169,13
d) <u>Débiteurs divers</u>		
Frais de concours à recouvrer	314.827,05	
Haute Autorité	252.515,--	
C.E.E.	4.229,--	
C.E.E.A.	4.198,--	
Conseils de Ministres	9.404,--	
Divers	177.396,16	
	<hr/>	762.569,21
e) <u>Intérêts échus</u>		21.447,05
f) <u>Régies d'avance et cautions</u>		
Caisses auxiliaires	50.919,66	
Cautions	10.800,--	
	<hr/>	61.719,66
		<hr/> <hr/>
		4.749.578,99

Passifs

2. Soldes des comptes des Communautés

Les avances de trésorerie des Communautés représentent l'avoir au 1/1/60 auquel il faut ajouter les avances du 1/1/60 au 31/12/60 ainsi que le tiers des recettes propres de l'Assemblée. Le total est à diminuer du tiers des dépenses de l'A.P.E.

a) C.E.E.	2.282.780,45	}	-	57.062.501,81	=	4.654.330,50
	59.000.000,--					
	434.051,86					
b) C.E.E.A.	12.282.780,45	}	-	57.062.501,81	=	4.654.330,50
	49.000.000,--					
	434.051,86					
c) C.E.C.A.	7.601.988,92	}	-	57.062.501,80	=	2.670.850,98
	51.697.312,--					
	434.051,86					

3. Fonds de la Caisse autonome de maladie 502.889,70

4. Fonds de Pension et de Prévoyance du Personnel 13.128.089,--

5. Passifs divers

a) Dépenses engagées 7.641.610,99

Ce poste concerne les paiements faits pendant la période transitoire du 1/1 au 31/1/61, en exécution d'engagements contractés avant le 1er janvier 1961 et qui doivent, en vertu de l'art. 3-3 des dispositions provisoires (annexe à l'arrêté portant modalités d'application de l'art. 6 de la Convention relative à certaines institutions communes), être imputés sur l'Etat prévisionnel des dépenses de l'exercice 1960.

à reporter :

 33.252.101,67

	Report :	33.252.101,67
b) Créanciers divers (délégués et agents)		56.306,94
c) Retenues à transférer		56.937,72

Il s'agit de cotisations du personnel aux caisses de maladie qui ont fait l'objet de retenues sur les traitements mais qui n'avaient pas encore été transmises aux caisses correspondantes.

33.365.346,33

§ 2. Les Dépenses de l'Exercice Budgétaire 1960

Article 1	Remboursement des frais de voyage et indemnités des Représentants	26.929.669,12
Article 2	Frais de publication	8.824.338,28
Article 3	Autres dépenses fonctionnelles	<u>7.225.066,32</u>
	TOTAL DU CHAPITRE I	<u>42.979.073,72</u>
Article 4	Dépenses de personnel	90.022.259,96
Article 5	Frais relatifs à l'utilisation et à l'entretien des immeubles, du mobilier et du matériel	7.827.728,40
Article 6	Fournitures et prestations de services extérieures	13.193.604,40
Article 7	Autres dépenses de fonctionnement du Secrétariat	<u>12.752.875,28</u>
	TOTAL DU CHAPITRE II	<u>123.796.468,04</u>
Article 8	Dépenses d'équipement	1.961.238,66
Article 9	Frais et indemnités à l'occasion de l'entrée en fonctions, à la mutation et à la cessation des fonctions et indemnités de séjour temporaires	<u>2.450.725,--</u>
	TOTAL DU CHAPITRE III	<u>4.411.963,66</u>
 <u>Récapitulation</u>		
Chap. I	Dépenses budgétaires générales de l'Assemblée	42.979.073,72
Chap. II	Frais de secrétariat	123.796.468,04
Chap. III	Dépenses diverses	<u>4.411.963,66</u>
	TOTAL :	<u>171.187.505,42</u>
	Dépenses à imputer à la C.E.C.A., à la C.E.E. et à l'EURATOM :	<u>57.062.501,81</u>

§ 3 Evolution des crédits

Art.	Intitulés budgétaires	Crédits ouverts par le budget de l'exercice 1960	Reports de crédits de l'exercice antérieur	Virements de crédits effectués	Montants globaux des crédits de l'exercice 1960
		(1)	(2)	(3)	(4)
1	Remboursement des frais de voyage et Indemnités des Représentants	38.210.000,--	-	- 5.700.000,--	32.510.000,--
2	Frais de publication	9.800.000,--	3.924.089,92	- 600.000,--	13.124.089,92
3	Autres dépenses fonctionnelles de l'Assemblée	7.671.000,--	-	0	7.671.000,--
4	Dépenses de Personnel (traitements, indemnités et charges sociales)	96.985.000,--	-	0	96.985.000,--
5	Frais relatifs à l'utilisation et à l'entretien des immeubles, du mobilier et du matériel	8.100.000,--	881.088,18	0	8.981.088,18
6	Fournitures et prestations de services extérieures	14.895.000,--	971.615,28	2.500.000,--	18.366.615,28
7	Autres dépenses de fonctionnement du Secrétariat	9.100.000,--	-	4.300.000,--	13.400.000,--
8	Dépenses d'équipement	600.000,--	1.434.375,43	0	2.034.375,43
9	Frais et indemnités lors de l'entrée en fonctions, de la mutation et de la cessation des fonctions et indemnités de séjour temporaires	500.000,--	3.800.000,--	- 500.000,--	3.800.000,--
	TOTAUX :	185.861.000,--	11.011.168,81	0	196.872.168,81

§ 4 Utilisation des crédits

Art.	Intitulés budgétaires	Crédits globaux	Engagements contractés au 31.12.1960	Paiements comptabilisés		Sommes restant à payer à la clôture de l'exercice (au 31.1.1961)	Crédits disponibles	
				au 31.12.1960	du 1.1.1961 au 31.1.1961		à reporter à l'exercice 1961	(7)
		(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)
1	Remboursement des frais de voyage et Indemnités des Représentants	32.510.000,--	26.929.669,12	26.836.667,21	93.001,91	-		5.580.330,88
2	Frais de publication	13.124.089,92	11.614.665,28	6.942.497,76	1.881.840,52	2.790.327,--		1.509.424,64
3	Autres dépenses fonctionnelles de l'Assemblée	7.671.000,--	7.244.350,32	6.908.748,71	316.317,61	19.284,--		426.649,68
4	Dépenses de Personnel (traitements, indemnités et charges sociales)	96.985.000,--	90.022.259,96	89.466.804,67	555.455,29	-		6.962.740,04
5	Frais relatifs à l'utilisation et à l'entretien des immeubles, du mobilier et du matériel	8.981.088,18	8.311.554,40	7.192.848,44	634.879,96	483.826,--		669.533,78
6	Fournitures et prestations de services extérieures	18.366.615,28	17.521.115,40	12.160.523,10	1.033.081,30	4.327.511,--		845.499,88
7	Autres dépenses de fonctionnement du Secrétariat	13.400.000,--	12.884.373,28	9.787.497,28	2.965.378,--	131.498,--		515.626,72
8	Dépenses d'équipement	2.034.375,43	2.012.687,66	1.941.972,26	19.266,40	51.449,--		21.687,77
9	Frais et indemnités lors de l'entrée en fonction, de la mutation et de la cessation des fonctions et indemnités de séjour temporaires	3.800.000,--	2.450.725,--	2.308.335,--	142.390,--	-		1.349.275,--
	TOTAUX :	196.672.168,81	178.991.400,42	163.545.894,43	7.641.610,99	7.603.895,--		17.860.766,39

CONSEILS
DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES

RAPPORT SUR LA SITUATION FINANCIERE
ET LES DEPENSES ADMINISTRATIVES
DU SECRETARIAT
relatives à l'exercice 1960

En application des dispositions portant fixation des modalités relatives à la reddition et à la vérification des comptes, le Secrétariat des Conseils des Communautés Européennes présente, ci-après, les éléments constitutifs du bilan financier et du compte de gestion du Secrétariat des Conseils afférents à l'exercice 1960.

Par décision des Conseils de la C.E.E. et de la C.E.E.A. en date du 23 mai 1958 et par décision de la Commission des Présidents en date du 24 juin 1958, les dépenses du Secrétariat sont réparties par fractions égales entre les trois Communautés Européennes. Il a été fait exception pour les dépenses se rapportant plus spécialement à l'une d'elles.

En vertu des dispositions provisoires relatives à l'exécution du budget, les comptes relatifs aux dépenses administratives ont été tenus suivant le principe de l'exercice, la période complémentaire de l'exercice 1960 étant arrêtée le 31 janvier 1961. Les comptes relatifs aux avoirs du Secrétariat (disponibilités) ont toutefois été tenus suivant le principe de la gestion et arrêtés au 31 décembre 1960. Il en est de même du compte des Institutions ayant mis les fonds à la disposition du Secrétariat.

Le présent rapport est subdivisé comme suit :

§ 1. Données nécessaires en vue de l'établissement du compte de gestion de chaque Communauté

Tableau A	Recettes
Tableau B	Evolution des crédits
Tableau C	Utilisation des crédits

§ 2. Données nécessaires en vue de l'établissement du bilan de chaque Communauté

Tableau A	Bilan financier
Tableau B	Situation des comptes de la Haute Autorité de la C.E.C.A., de la Commission de la C.E.E. et de la Commission de la C.E.E.A.
Tableau C	Répartition des dépenses de l'exercice 1960
Tableau D	Répartition des recettes de l'exercice 1960
Tableau E	Situation financière

§ 3. Comité économique et social

Tableau A	Balance des comptes et Bilan financier
Tableau B	Evolution des crédits
Tableau C	Utilisation des crédits

R E C E T T E S

Art.	Poste	Nature des recettes	Prévision de recettes de l'exercice 1960	Droits constatés	Droits reportés	Recouvrements effectués	Sommes restant à recouvrer à la date du 31.1.1961
20	202	Produit de l'impôt	p.m.	-	-	-	-
30	302	Intérêts bancaires	30.000,--	154.038,--	-	154.038,--	-
31	312	Ventes de publications et d'imprimés	-	218.999,--	-	218.999,--	-
33	332	Recettes diverses	-	176.225,47	-	176.225,47	-
40	402	Produit de la vente de biens patrimoniaux	60.000,--	31.460,--	-	31.460,--	-
		TOTAL DES RECETTES	90.000,--	580.722,47		580.722,47	

1ère partie : EVOLUTION DES CREDITS

Chap.	Art.	Poste	Intitulé	Crédits ouverts par le budget (1)	Reportis de crédits de l'exercice antérieur (2)	Crédits ouverts en cours d'exercice (3)	Virements de crédits effectués (4)	Montant global des Crédits (5)
II	200		TRAITEMENTS, INDEMNITES ET CHARGES SOCIALES DU PERSONNEL					
			Personnel occupant un emploi permanent					
		2001	Traitements de base	49.520.000	-	-	./.	47.420.000
		2002	Indemnités de résidence	7.425.000	-	-	./.	7.125.000
		2003	Indemnités de séparation	8.360.000	-	-	./.	7.960.000
		2004	Allocations familiales	3.810.000	-	-	./.	3.310.000
		2005	Allocations scolaires	210.000	-	-	-	210.000
		2006	Couverture des risques de maladie	950.000	-	-	-	950.000
		2007	Couverture des risques d'accidents	160.000	-	-	-	160.000
		2008	Contribution au régime de prévoyance et de pension	7.425.000	-	-	./.	7.025.000
			Totaux de l'article 200	77.860.000	-	-	./.	74.160.000
	210		Allocations et indemnités diverses					
		2101	Allocations à la naissance	100.000	-	-	-	100.000
		2102	Allocations en cas de décès	100.000	-	-	+	127.000
		2103	Frais de voyage à l'occasion du congé annuel	500.000	-	-	./.	473.000
			Totaux de l'article 210	700.000	-	-	-	700.000
	220		Personnel auxiliaire et heures supplémentaires					
		2201	Personnel auxiliaire	4.000.000	-	-	+	7.300.000
		2202	Heures supplémentaires	700.000	-	-	+	1.100.000
			Totaux de l'article 220	4.700.000	-	-	+	8.400.000
			TOTAUX DU CHAPITRE II	83.260.000	-	-	-	83.260.000

Ière partie : EVOLUTION DES CREDITS

Chap.	Art.	Poste	Intitulé	Crédits ouverts par le budget (1)	Reportis de crédits de l'exercice antérieur (2)	Crédits ouverts en cours d'exercice (3)	Virements de crédits effectués (4)	Montant Global des crédits (5)
III			DEPENSES COURANTES DE FONCTIONNEMENT					
	300		Dépenses relatives aux immeubles					
		3001	Loyers	7.275.000	-	-	./.	7.275.000
		3002	Eau, gaz, électricité, chauffage	1.070.000	-	-	-	-
		3003	Frais de nettoyage et d'entretien des locaux	1.500.000	-	-	-	1.070.000
		3004	Assurances relatives aux immeubles et au matériel, responsabilité civile envers tiers, assurance transport de matériel	150.000	-	-	./.	100.000
		3005	Aménagement des locaux	400.000	-	-	-	400.000
		3006	Autres dépenses courantes en matière d'immeubles	300.000	-	-	./.	270.000
			Totaux de l'article 300	10.695.000	-	-	./.	10.595.000
	310		Renouvellement, location et entretien du mobilier, des installations et du matériel					
		3101	Renouvellement de machines de bureau	72.000	-	-	+	78.000
		3102	Renouvellement du mobilier et du matériel	50.000	-	-	./.	-
		3103	Renouvellement des installations techniques	330.000	-	-	./.	-
		3104	Frais de location de mobilier, de matériel et d'installations techniques	150.000	-	-	./.	44.000
		3105	Frais d'entretien et de réparation du mobilier, du matériel et des installations techniques	350.000	-	-	+	400.000
			Totaux de l'article 310	952.000	-	-	./.	522.000
	320		Dépenses diverses de fonctionnement des services					
		3201	Papeterie et fournitures de bureau	3.100.000	-	-	./.	2.580.000
		3202	Affranchissement postal et frais de port	900.000	-	-	-	900.000
		3203	Télécommunications	1.550.000	-	-	+	2.050.000
		3204	Frais divers de recrutement du personnel	150.000	-	-	-	150.000
		3205	Frais bancaires (commissions, agios et frais divers)	10.000	-	-	+	30.000
		3206	Bibliothèque (achats courants, reliures)	150.000	-	-	+	190.000
		3207	Abonnements (journaux et périodiques, agences d'information)	350.000	-	-	./.	310.000
		3208	Autres dépenses de fonctionnement	400.000	-	-	-	400.000

Chap.	Art.	Poste	Intitulé	Crédits ouverts par le budget (1)	Reportes de crédits de l'exercice antérieur (2)	Crédits ouverts en cours d'exercice (3)	Virements de crédits effectués (4)	Montant global des crédits (5)	
330	3301 3302 3303		Matériel de transport						
			Renouvellement du matériel de transport	150.000	-	-	-	150.000	
			Frais d'entretien et d'utilisation du matériel de transport	250.000	-	-	-	250.000	
			Location et autres dépenses	30.000	-	-	-	30.000	
			Totaux de l'article 330	430.000	-	-	-	430.000	
340	3401 3402		Dépenses de publication						
			Publications	P.m.	-	-	-	-	-
			Journal Officiel	1.500.000	-	-	+ 500.000	-	2.000.000
			Totaux de l'article 340	1.500.000	-	-	+ 500.000	2.000.000	
350	3501 3503 3504 3505		Frais et indemnités à l'occasion de l'entrée en fonctions, de la cessation des fonctions et des mutations						
			Frais de voyage	40.000	120.000	-	-	160.000	
			Indemnités d'installation, de réinstallation et de mutation	600.000	2.059.425	-	-	2.659.425	
			Frais de déménagement	200.000	1.555.905	-	-	1.755.905	
			Indemnités journalières temporaires	350.000	454.804	-	-	804.804	
			Totaux de l'article 350	1.190.000	4.190.134	-	-	5.380.134	
360	3601 3602		Frais de mission et de déplacement						
			Frais de mission	4.500.000	-	-	./.	16.000	4.484.000
			Indemnité forfaitaire de déplacement	528.000	-	-	+ 16.000	-	544.000
			Totaux de l'article 360	5.028.000	-	-	-	5.028.000	
370	3701 3702		Frais de voyage et de séjour pour réunions et convocations, honoraires d'experts						
			Frais de voyage et de séjour pour réunions et convocations	16.000.000	-	-	./.	2.150.000	13.850.000
			Honoraires d'experts, frais de recherches, d'études et d'enquêtes	100.000	-	-	-	-	100.000
			Totaux de l'article 370	16.100.000	-	-	./.	2.150.000	13.950.000

Tableau : B

lère partie : EVOLUTION DES CREDITS

Chap.	Art.	Poste	Intitulé	Crédits ouverts par le budget (1)	Reportis de crédits de l'exercice antérieur (2)	Crédits ouverts en cours d'exercice (3)	Virements de crédits effectués (4)	Montant Global des crédits (5)
380			Frais de réception et de représentation					
	3801		Frais de réception et de représentation	500.000	-	-	+ 150.000	650.000
390			Dépenses de service social					
	3901		Dépenses de service social, secours extraordinaires	100.000	-	-	-	100.000
			<u>TOTAUX DU CHAPITRE III</u>	43.105.000	4.190.134	-	./ 2.030.000	45.265.134
IV			<u>DEPENSES DE PREMIER ETABLISSEMENT ET D'EQUIPEMENT</u>					
	400		Dépenses d'équipement					
	4001		Achat de machines de bureau	45.000	-	-	-	45.000
	4002		Achat de mobilier et de matériel de bureau	250.000	-	-	-	250.000
	4003		Achat d'installations techniques	100.000	-	-	+ 530.000	630.000
	4004		Achat de matériel de transport	-	-	-	-	-
			Totaux de l'article 400	395.000	-	-	+ 530.000	925.000
			<u>TOTAUX DU CHAPITRE IV</u>	395.000	-	-	+ 530.000	925.000
VIII			<u>DEPENSES NON PREVUES</u>					
	800		Dépenses non prévues					
	8001		Dépenses non prévues	1.500.000	-	-	./ 500.000	1.000.000
			<u>TOTAUX DU CHAPITRE VIII</u>	1.500.000	-	-	./ 500.000	1.000.000

1ère partie : EVOLUTION DES CREDITS

Chap.	Art. Poste	Intitulé	(1) Crédits ouverts par le budget	(2) Report de cré- dits de l'exer- cice antérieur	(3) Crédits ouverts en cours d'exer- cice	(4) Virements de crédits effectués	(5) Montant Global des crédits
IX		<u>DEPENSES COMMUNES A PLUSIEURS IN-</u> <u>STITUTIONS</u>					
	900	Commission des Présidents (Article 78 du Traité instituant la C.E.C.A.)	P.m.	-	-	-	-
	910 9101	Commissaire aux comptes de la C.E.C.A.	2.900.000	-	-	-	2.900.000
	920 9201	Comité économique et social	29.855.000	791.705	-	+ 2.000.000	32.646.705
	930 9301	Commission de Contrôle	6.500.000	-	-	-	6.500.000
		TOTAUX DU CHAPITRE IX	39.255.000	791.705	-	+ 2.000.000	42.046.705
		<u>T O T A U X G E N E R A U X</u>	167.515.000	4.981.839	-	-	172.496.839

2ème partie : UTILISATION DES CREDITS

Chap. Art.	Poste	Intitulés budgétaires	Crédits globaux	Engagements contractés		Paiements comptabilisés		Sommes restant à payer à la clôture de l'exercice	Crédits disponibles	
				31.12.1960	31.12.1960	31.12.1960	31.1.1961		à reporter à l'exercice 1961	à annuler
(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)				
II		<u>TRAITEMENTS, INDEMNITES ET CHARGES SOCIALES</u> <u>DU PERSONNEL</u>								
200		Personnel occupant un emploi permanent								
	2001	Traitements de base	47.420.000	45.828.763	45.828.763					1.591.237
	2002	Indemnités de résidence	7.125.000	6.873.428	6.873.428					251.572
	2003	Indemnités de séparation	7.960.000	7.639.272	7.639.272					320.728
	2004	Allocations familiales	3.210.000	2.907.358	2.907.358					402.642
	2005	Allocations scolaires	210.000	63.610	63.610					146.390
	2006	Couverture des risques de maladie	950.000	895.203	895.203					54.797
	2007	Couverture des risques d'accidents	160.000	140.628	140.628					19.372
	2008	Contribution au régime de prévoyance et de pension	7.025.000	6.869.608	6.869.608					155.392
		Totaux de l'article 200	74.160.000	71.217.870	71.108.724	71.217.870				2.942.130
210		Allocations et indemnités diverses								
	2101	Allocations à la naissance	100.000	70.000	65.000	70.000				30.000
	2102	Allocations en cas de décès	127.000	126.378	126.378	126.378				622
	2103	Frais de voyage à l'occasion du congé annuel	473.000	358.708	358.708	358.708				114.292
		Totaux de l'article 210	700.000	555.086	550.086	555.086				144.914
220		Personnel auxiliaire et heures supplémentaires								
	2201	Personnel auxiliaire	7.300.000	7.210.583	3.253.220	7.118.783		91.800		89.417
	2202	Heures supplémentaires	1.100.000	1.099.576	983.981	1.099.576				424
		Totaux de l'article 220	8.400.000	8.310.159	4.240.201	8.218.359		91.800		89.841
		<u>TOTAUX DU CHAPITRE II</u>	83.260.000	80.083.115	75.899.011	79.991.315		91.800		3.176.885

Tableau : C

2ème partie : UTILISATION DES CREDITS

Chap. Art.	Poste	Intitulés budgétaires	Crédits globaux	Engagements contractés		Paievements comptabilisés		Sommes restant à payer à la clôture de l'exercice	Crédits disponibles	
				au 31.12.1960	au 31.1.1961	au 31.12.1960	au 31.1.1961		à reporter à l'exercice 1961	à annuler
			(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	
III	300	<u>DEPENSES COURANTES DE FONCTIONNEMENT</u> Dépenses relatives aux immeubles								
	3001	Loyers	7.255.000	7.254.844	7.079.846	7.254.844	-	-	156	
	3002	Eau, gaz, électricité, chauffage	1.070.000	724.560	504.799	724.560	-	-	345.440	
	3003	Frais de nettoyage et d'entretien des locaux	1.500.000	1.460.993	1.343.204	1.460.993	-	-	39.007	
	3004	Assurances relatives aux immeubles et au matériel, responsabilité civile envers tiers, assurance transport de matériel	100.000	51.996	51.996	51.996	-	-	48.004	
	3005	Aménagement des locaux	400.000	397.860	225.606	397.860	-	-	2.140	
	3006	Autres dépenses courantes en matière d'immeubles	270.000	210.000	193.000	210.000	-	-	60.000	
		Totaux de l'article 300	10.595.000	10.100.253	9.398.451	10.100.253	-	-	494.747	
310		Renouvellement, location et entretien du mobilier, des installations et du matériel								
	3101	Renouvellement de machines de bureau	78.000	77.700	77.700	77.700	-	-	300	
	3102	Renouvellement du mobilier et du matériel	-	-	-	-	-	-	-	
	3103	Renouvellement des installations techniques	-	-	-	-	-	-	-	
	3104	Frais de location de mobilier, de matériel et d'installations techniques	44.000	25.277	25.277	25.277	-	-	18.723	
	3105	Frais d'entretien et de réparation du mobilier, du matériel et des installations techniques	400.000	365.390	269.764	365.390	-	-	34.610	
		Totaux de l'article 310	522.000	468.367	372.741	468.367	-	-	53.633	

2ème partie : UTILISATION DES CREDITS

- III, 11 -

Chap.	Art.	Poste	Intitulés budgétaires	Crédits globaux	Engagements contractés au 31.12.1960	Paiements comptabilisés		Sommes restant à payer à la clôture de l'exercice	Crédits disponibles	
						au 31.12.1960	au 31.1.1961		à reporter à l'exercice 1961	à annuler
				(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)
360			Frais de mission et de déplacement	4.484.000	4.356.308	4.246.302	4.356.308	-	-	127.692
	3601		Frais de mission							
	3602		Indemnité forfaitaire de déplacement	544.000	541.936	541.936	541.936	-	-	2.064
			Totaux de l'article 360	5.028.000	4.898.244	4.788.238	4.898.244	-	-	129.756
370			Frais de voyage et de séjour pour réunions et convocations, honoraires d'experts	13.850.000	8.529.022	8.486.424	8.529.022	-	-	5.320.978
	3701		Frais de voyage et de séjour pour réunions et convocations							
	3702		Honoraires d'experts, frais de recherches, d'études et d'enquêtes	100.000	40.580	40.580	40.580	-	-	59.420
			Totaux de l'article 370	13.950.000	8.569.602	8.527.004	8.569.602	-	-	5.380.398
380			Frais de réception et de représentation	650.000	649.627	630.915	649.627	-	-	373
390			Dépenses de service social	100.000	45.215	60.825	45.215	-	-	54.785
	3901		Dépenses de service social, secours extraordinaires							
			TOTAUX DU CHAPITRE III	45.265.134	37.619.608,73	33.940.758,73	36.007.312,73	1.612.296	954.996	8.302.825,27
IV			DEPENSES DE PREMIER ETABLISSEMENT ET D'EQUIPEMENT							
	400		Dépenses d'équipement	45.000	43.815	39.025	43.815	-	-	1.185
	4001		Achat de machines de bureau							
	4002		Achat de mobilier et de matériel de bureau	250.000	249.435	216.489	249.435	-	-	565
	4003		Achat d'installations techniques	630.000	617.518	56.493	617.518	-	-	12.482
	4004		Achat de matériel de transport	-	-	-	-	-	-	-
			Totaux de l'article 400	925.000	910.768	312.007	910.768	-	-	14.232
			TOTAUX DU CHAPITRE IV	925.000	910.768	312.007	910.768	-	-	14.232

2ème partie : UTILISATION DES CREDITS

Chap.	Art.	Poste	Intitulés budgétaires	Crédits globaux	Engagements contractés au 31.12.1960	Paiements comptabilisés		Sommes restant à payer à la clôture de l'exercice	Crédits disponibles	
						au 31.12.1960	au 31.1.1961		à reporter à l'exercice 1961	à annuler
				(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)
VIII	800		DEPENSES NON PREVUES							
			Dépenses non prévues							
	8001		Dépenses non prévues	1.000.000	177.682	177.682	177.682	-	-	822.318
			TOTAUX DU CHAPITRE VIII	1.000.000	177.682	177.682	177.682	-	-	822.318
IX			DEPENSES COMMUNES A PLUSIEURS INSTITUTIONS							
	900		Commission des Présidents (Article 78 du Traité instituant la C.E.C.A.)	-	-	-	-	-	-	-
	910	9101	Commissaire aux comptes de la C.E.C.A.	2.900.000	2.424.908	2.198.631	2.270.941	-	-	629.059
	920	9201	Comité économique et social	32.646.705	27.524.265	27.975.995	27.524.265	-	-	5.122.440
	930	9301	Commission de Contrôle	6.500.000	4.159.502	3.842.252	4.159.502	-	-	2.340.498
			TOTAUX DU CHAPITRE IX	42.046.705	34.108.675	34.016.878	33.954.708	-	-	8.091.997
			TOTAUX GENERAUX	172.496.839	152.899.848,73	144.346.336,73	151.041.785,73	1.704.096	1.046.796	20.408.257,27

BILAN FINANCIER
du Secrétariat des Conseils
à la fin de la période d'exécution du budget de l'exercice 1960 (31.1.1961)

<u>ACTIF</u>	<u>PASSIF</u>
Dépenses administratives 151.041.785,73	Solde créditeur à la clôture de l'exercice 1959 12.401.770,91
- à charge de la C.E.E. 54.563.280,--	- Commission de la C.E.E. 5.665.209,84
- à charge de la C.E.E.A. 54.563.280,--	- Commission de la C.E.E.A. 5.665.209,84
- à charge de la Haute Autorité 41.915.225,73	- Haute Autorité 1.071.351,23
Solde créditeur à reporter à l'exercice suivant 16.869.080,65	Avances de trésorerie : 154.928.373,--
	- de la C.E.E. 53.805.099,--
	- de la C.E.E.A. 53.691.625,--
	- de la Haute Autorité 47.431.649,--
167.910.866,38	Recettes et pertes diverses 580.722,47
	167.910.866,38

Tableau : B

SITUATION DES COMPTES DE LA HAUTE AUTORITE, DE LA COMMISSION C.E.E.
ET DE LA COMMISSION DE LA C.E.E.A.
POUR L'EXERCICE 1960

<u>HAUTE AUTORITE DE LA C.E.C.A.</u>		<u>COMMISSION DE LA C.E.E.</u>	
<u>Débit</u>		<u>Crédit</u>	
Dépenses administratives à charge de la C.E.C.A. 41.915.225,73		Solde créditeur à la clôture de l'exercice précédent 1.071.351,23	
Solde créditeur à reporter à nouveau 6.771.111,97		Avances de trésorerie 47.431.649,--	
48.686.337,70		Recettes en faveur de la Haute Autorité 183.337,47	
		46.686.337,70	
Dépenses administratives à charge de la C.E.E. 54.563.280,--		Solde créditeur à la clôture de l'exercice précédent 5.665.209,84	
Solde créditeur à reporter à nouveau 5.105.721,34		Avances de trésorerie 53.805.099,--	
59.669.001,34		Recettes en faveur de la C.E.E. 198.692,50	
		59.669.001,34	

COMMISSION DE LA C.E.E.A.

<u>Débit</u>			<u>Crédit</u>
Dépenses administratives à charge de la C.E.E.A.	54.563.280,--	Solde créditeur à la clôture de l'exercice précédent	5.665.209,84
Solde créditeur à reporter à nouveau	4.992.247,34	Avances de trésorerie	53.691.625,--
		Recettes en faveur de la C.E.E.A.	198.692,50
	<u>59.555.527,34</u>		<u>59.555.527,34</u>

Tableau : C

REPARTITION DES DEPENSES DE L'EXERCICE 1960

Postes	Intitulés	Montant des dépenses	C.E.E.	C.E.E.A.	C.E.C.A.
	<u>A. DEPENSES ADMINISTRATIVES A CHARGE DES TROIS COMMUNAUTES TOTAL</u>	<u>108.558.055,73</u>	<u>36.186.018,--</u>	<u>36.186.019,--</u>	<u>36.186.018,73</u>
	<u>B DEPENSES ADMINISTRATIVES A CHARGE DE LA C.E.E. ET DE LA C.E.E.A.</u>				
3701/b	- Frais de voyage pour sessions et réunions des Conseils de la C.E.E. et de la C.E.E.A.	5.070.756,--	2.535.378,--	2.535.378,--	-
9201	- Comité économique et social	27.524.265,--	13.762.133,--	13.762.132,--	-
9301	- Commission de contrôle	4.159.502,--	2.079.751,--	2.079.751,--	-
	TOTAL	<u>36.754.523,--</u>	<u>18.377.262,--</u>	<u>18.377.261,--</u>	<u>-</u>
	<u>C DEPENSES ADMINISTRATIVES A CHARGE DE LA HAUTE AUTORITE</u>				
3701/a	- Frais de voyage et de séjour pour sessions et réunions du Conseil de la C.E.C.A.	3.458.266,--	-	-	3.458.266,--
9101	- Commissaire aux comptes de la C.E.C.A.	2.270.941,--	-	-	2.270.941,--
	TOTAL	<u>5.729.207,--</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>5.729.207,--</u>
	<u>TOTAL GENERAL DES DEPENSES</u>	<u>151.041.785,73</u>	<u>54.563.280,--</u>	<u>54.563.280,--</u>	<u>41.915.225,73</u>

REPARTITION DES RECETTES

Art.	Intitulés	Montant des recettes et pertes	C.E.E.	C.E.E.A.	C.E.C.A.
	<u>RECETTES A REPARTIR ENTRE LES TROIS COMMUNAUTES</u>				
30	Intérêts bancaires	152.684,--	50.895,--	50.895,--	50.894,--
31	Vente de publications et d'imprimés	218.999,--	73.000,--	72.999,--	73.000,--
33	Recettes diverses	146.868,47	48.956,--	48.956,--	48.956,47
40	Produit de la vente de biens patrimoniaux	31.460,--	10.486,--	10.487,--	10.487,--
	TOTAL	<u>550.011,47</u>	<u>183.337,--</u>	<u>183.337,--</u>	<u>183.337,47</u>
	<u>RECETTES A REPARTIR ENTRE LA C.E.E. ET LA C.E.E.A.</u>				
33	Recettes du Comité économique et social	29.357,--	14.678,50	14.678,50	-
30	Recettes de la Commission de contrôle (1959)	1.354,--	677,--	677,--	-
	TOTAL	<u>30.711,--</u>	<u>15.355,50</u>	<u>15.355,50</u>	-
	TOTAL GENERAL DES RECETTES	<u>580.722,47</u>	<u>198.692,50</u>	<u>198.692,50</u>	<u>183.337,47</u>

SITUATION FINANCIERE

INTITULE		ACTIF	PASSIF
I.	<u>DISPONIBILITES</u> (Contrevaleur en FB)		
	en francs belges	14.447.372	
	en francs français	461.942	
	en Deutsche Mark	884.551	
	en lires italiennes	252.580	
	en francs suisses	321.085	
	en florins Pays-Bas	590.303	
		<hr/>	
		16.957.833,--	
II.	<u>DEPOTS POUR COMPTE DE TIERS</u>		
	Caisse de prévoyance du personnel	14.752.653,--	
III.	<u>ACTIFS DIVERS</u>		
	1) Avoirs du Comité économique et social	430.449,--	
	2) Avoirs de la Commission de contrôle	20.271,--	
	3) Avoirs du Commissaire aux comptes de la C.E.C.A.	153.967,--	
	4) Comité intergouvernemental créé par la Conférence de Messine, Conférence intergouvernementale et Comité intérimaire pour le Marché commun et l'Euratom	6.849.340,65	
	5) Paiements pour compte d'autres Institutions	300.641,--	
	6) Créances sur le personnel	128.969,--	
	7) Garanties et provisions versées	77.320,--	
	8) Frais réglés d'avance au 31.12.1960	43.154,--	
	9) Frais à récupérer au 31.12.1960	229.671,--	
	10) Débiteurs divers	42.469,--	
IV.	<u>SOLDE DES COMPTES DES TROIS COMMUNAUTES</u>		
	1) Haute Autorité de la C.E.C.A.		6.771.111,97
	2) Commission de la C.E.E.		5.105.721,34
	3) Commission de la C.E.E.A.		4.992.247,34
V.	<u>FONDS DE LA CAISSE AUTONOME DE MALADIE</u>		798.126,--
VI.	<u>FONDS DE LA CAISSE DE PREVOYANCE</u>		14.942.834,--
VII.	<u>PASSIFS DIVERS</u>		
	1) Paiements effectués pendant la période complémentaire		7.372.482,--
	2) Créances du personnel		4.179,--
	3) Créanciers divers		36,--
		39.986.737,65	39.986.737,65

COMITE ECONOMIQUE ET SOCIAL

1. BALANCE DES COMPTES

AU 31.12.1960

<u>Total des dépenses de l'exercice 1960</u>	27.524.265,--	<u>Fonds mis à notre disposition par les Conseils</u>	25.405.100,--
<u>Actifs reportés à nouveau</u>		<u>Recettes diverses</u>	
Personnel comptes créditeurs 4.161,--		Intérêts bancaires 10.655,--	
Créditeurs divers 1.317.976,--		Différences de change 437,--	
Règlement sur exercice clos 1.139.603,--		Divers 18.265,--	29.357,--
	2.461.740,--		
<u>Actifs à reporter à nouveau</u>		<u>Passifs reportés à nouveau</u>	
Disponibilités 993.321,--		Disponibilités 3.637.122,--	
Personnel comptes débiteurs 17.702,--		Débiteurs divers 1.344.875,--	4.981.997,--
Débiteurs divers 2.662.660,--			
	3.673.683,--	<u>Passifs à reporter à nouveau</u>	
		Créditeurs divers 2.634.589,--	
		Frais à payer 608.645,--	3.243.234,--
	<u>33.659.688,--</u>		<u>33.659.688,--</u>

2. BILAN FINANCIER

Actif

Passif

Dépenses administratives	27.524.265,--	Solde créditeur au 1.1.1960	2.520.257,--
Solde créditeur à reporter à nouveau	430.449,--	Avance de trésorerie	25.405.100,--
		Recettes diverses	29.357,--
	<u>27.954.714,--</u>		<u>27.954.714,--</u>

Chap. Art.	Poste	Libellé	Crédits ouverts	Report de crédits de l'exercice antérieur	Crédits ouverts en cours d'exercice	Virements de crédits effectués	Montant global des crédits	
I	100	<u>TRAITEMENTS, INDEMNITES DES MEMBRES DES INSTITUTIONS</u>						
		Président, Vice-Président et membres	150.000	-	-	-	150.000	
		Indemnité du Président						
		Total de l'article 100	150.000					
		<u>TOTAL DU CHAPITRE I</u>	150.000	-	-	-	150.000	
II	200	<u>TRAITEMENTS, INDEMNITES ET CHARGES SOCIALES</u>						
		Personnel occupant un emploi permanent						
		Traitement de base	6.467.000	-	-	-	-	6.467.000
		Indemnité de résidence	970.000	-	-	-	-	970.000
		Indemnité de séparation	1.220.000	-	-	./.	10.000	1.210.000
		Allocations familiales	370.000	-	-	+	10.000	380.000
		Allocations scolaires	60.000	-	-	-	-	60.000
		Couverture des risques d'accidents et de maladie	180.000	-	-	-	-	180.000
		Contribution au régime de prévoyance et de pension	970.000	-	-	-	-	970.000
				Total de l'article 200	10.237.000	-	-	-
210	2101 2102	Allocations et indemnités diverses						
		Allocation à la naissance et en cas de décès Frais de voyage à l'occasion du congé annuel	30.000 70.000	- -	- -	./. ./.	20.000 15.000	10.000 55.000
		Total de l'article 210	100.000	-	-	./.	35.000	
220	2201 2202	Personnel auxiliaire et heures supplémentaires						
		Personnel auxiliaire et intermédiaires free-lance	400.000	-	* 2.000.000	+	1.500.000	3.900.000
		Heures supplémentaires	100.000	-	-	+	35.000	135.000
		Total de l'article 220	500.000	-	2.000.000	+ 1.535.000	4.035.000	
		<u>TOTAL DU CHAPITRE II</u>	10.837.000	-	2.000.000	+ 1.500.000	14.337.000	

* Par virement de la partie séparée du Budget relative aux Conseils.

Chap. Art.	Poste	Libellé	Crédits ouverts	Reportis de crédits de l'exercice antérieur	Crédits ouverts en cours d'exercice	Virements de crédits effectués	Montant Global des crédits		
III	300	<u>DEPENSES COURANTES DE FONCTIONNEMENT</u>							
		Dépenses relatives aux immeubles							
		Loyers	1.800.000	-	-	./.	120.000	1.680.000	
		Eau, gaz, électricité, chauffage	160.000	-	-	-	-	160.000	
		Frais de nettoyage et entretien des locaux	385.000	-	-	-	-	385.000	
		Assurances relatives aux immeubles et au matériel	80.000	-	-	-	-	80.000	
	Aménagement des locaux	250.000	-	-	+	120.000	370.000		
	Autres dépenses courantes en matière d'immeubles	50.000	-	-	-	-	50.000		
			Total de l'article 300	2.725.000	-	-	-	2.725.000	
	310		Renouvellement, location et entretien du mobilier, des installations techniques et du matériel	-	-	-	-	-	
3101		Renouvellement des machines de bureau	-	-	-	-	-		
3102		Renouvellement du mobilier et du matériel	-	-	-	-	-		
3103		Renouvellement des installations techniques	-	-	-	-	-		
3104		Frais de location de mobilier, de matériel et d'installations techniques	70.000	-	-	-	70.000		
3105	Frais d'entretien et de réparation du mobilier, du matériel et des installations techniques	50.000	-	-	+	10.000	60.000		
		Total de l'article 310	120.000	-	-	+	130.000		
320		Dépenses diverses de fonctionnement des services							
	3201	Papeteries et fournitures de bureau	400.000	9.800	-	+	150.000	569.800	
	3202	Affranchissement et frais de port	225.000	-	-	-	-	225.000	
	3203	Télécommunications	225.000	-	-	+	40.000	265.000	
	3204	Frais divers de recrutement du personnel	10.000	-	-	+	90.000	100.000	
	3205	Frais bancaires	5.000	-	-	+	5.000	10.000	
	3206	Bibliothèque	50.000	1	-	-	-	50.000	
	3207	Journaux, périodiques, abonnements	45.000	-	-	+	40.000	85.000	
	3208	Autres dépenses de fonctionnement	80.000	-	-	+	25.000	105.000	
			Total de l'article 320	1.040.000	9.800	-	+	360.000	1.409.800

Chap. Art.	Poste	Libellé	Credits ouverts	Reports de crédits de l'exercice antérieur	Credits ouverts en cours d'exercice	Virements de crédits effectués	Montant Global des crédits	
III	330	Matériel de transport	-	-	-	-	-	
		3301 Renouvellement du matériel de transport	80.000	-	-	-	80.000	
		3302 Frais d'entretien et utilisation du matériel de transport	20.000	-	-	-	20.000	
		3303 Locations et autres dépenses	-	-	-	-	-	
		Total de l'article 330	100.000	-	-	-	100.000	
340		Dépenses de publication et de vulgarisation	2.500	-	-	-	2.500	
		3401 Publications	2.500	-	-	-	2.500	
		3402 Journal Officiel	45.000	49.070	-	-	-	94.070
		3403 Dépenses de vulgarisation	-	-	-	-	-	-
		Total de l'article 340	50.000	49.070	-	-	99.070	
350		Frais et indemnités à l'occasion de l'entrée en fonctions, de la cessation des fonctions et à l'occasion des mutations	25.000	-	-	-	25.000	
		3501 Frais de voyage et de séjour	210.000	-	-	+ 65.000	275.000	
		3503 Indemnité d'installation, de réinstallation et de mutation	250.000	-	-	-	250.000	
		3504 Frais de déménagement	205.000	-	-	./.	140.000	
		3505 Indemnités journalières temporaires	-	-	-	-	-	-
		Total de l'article 350	690.000	-	-	-	690.000	
360		Frais de mission et de déplacement	800.000	-	-	-	800.000	
		3602 Frais de mission du personnel du C.E.S.	48.000	-	-	-	48.000	
		3603 Indemnités forfaitaires de déplacement	-	-	-	-	-	-
		Total de l'article 360	848.000	-	-	-	848.000	

Chap. Art. Poste	Libellé	Crédits ouverts	Reportes de crédits de l'exercice antérieur	Crédits ouverts en cours d'exercice	Virements de crédits effectués	Montant global des crédits
III 370	Frais de réunions, honoraires d'experts et frais de justice					
	3701 Frais de voyage et de séjour pour réunions et convocations	11.925.000	-	-	./ 2.220.600	9.704.400
	3702 Honoraires d'experts, frais de recherches, d'études et d'enquêtes	360.000	-	-	-	360.000
	3703 Conférences	-	-	-	-	-
	3704 Frais de justice des Communautés	-	-	-	-	-
	Total de l'article 370	12.285.000	-	-	./ 2.220.600	10.064.400
380	Frais de réception et de représentation	90.000	-	-	+ 20.000	110.000
	Total de l'article 380	90.000	-	-	+ 20.000	110.000
390	Dépenses du service social					
	3901 Secours extraordinaire	20.000	-	-	-	20.000
	3902 Cercles du personnel	-	-	-	-	-
	3903 Mess et cantine	-	-	-	-	-
	3904 Dispensaire	-	-	-	-	-
	3905 Autres interventions	-	-	-	-	-
	Total de l'article 390	20.000	-	-	-	20.000
	TOTAL DU CHAPITRE III	17.968.000	58.870	-	./ 1.830.600	16.196.270

Chap.	Art.	Poste	Libellé	Crédits ouverts	Reportis de crédits de l'exercice antérieur	Crédits ouverts en cours d'exercice	Virements de crédits effectués	Montant global des crédits
V	500		<u>DEPENSES DE PREMIER ETABLISSEMENT ET D'EQUIPEMENT</u>					
			<u>MENT</u>					
			Dépenses d'équipement					
		5001	Achat de machines de bureau	100.000	-	-	+ 600	100.600
		5002	Achat de mobilier	300.000	196.050	-	+ 150.000	646.050
		5003	Achat de matériel et d'installation technique	300.000	536.785	-	+ 180.000	1.016.785
		5004	Achat de matériel de transport	-	-	-	-	-
		5005	Bibliothèque : constitution du fonds de bibliothèque	-	-	-	-	-
			Total de l'article 500	700.000	732.835	-	+ 330.600	1.763.435
			<u>TOTAL DU CHAPITRE V</u>	700.000	732.835	-	+ 330.600	1.763.435
IX	900		<u>DEPENSES NON SPECIALEMENT PREVUES AUX CHAPITRES PRECEDENTS</u>					
			Dépenses non spécialement prévues	200.000	-	-	-	200.000
			<u>TOTAL DU CHAPITRE IX</u>	200.000	-	-	-	200.000
			<u>TOTAL GENERAL</u>	29.855.000	791.705	2.000.000	-	32.646.705

Chap. Art.	Poste	Intitulé	Crédits globaux	Engagements contractés au 31.12.1960	Paiements comptabilisés		Sommes restant à payer à la clôture de l'exercice de l'exercice	Crédits disponibles	
					au 31.12.1960	au 31.1.1961		à reporter à l'exercice 1961	à annuler
220		Personnel auxiliaire et heures supplémentaires							
	2201	Personnel auxiliaire et interprètes freelance	3.900.000	3.812.990	3.521.004	3.812.990	-	-	87.010
	2202	Heures supplémentaires	135.000	131.454	122.111	131.454	-	-	3.546
		Total de l'article 220	4.035.000	3.944.444	3.643.115	3.944.444	-	-	90.556
		<u>TOTAL DU CHAPITRE II</u>	14.337.000	13.206.091	12.847.275	13.206.091	-	-	1.130.909
III		<u>DEPENSES COURANTES DE FONCTIONNEMENT</u>							
300		Dépenses relatives aux immeubles							
	3001	Loyers	1.680.000	1.588.652	1.578.370	1.588.652	-	-	91.348
	3002	Eau, gaz, électricité, chauffage	160.000	145.256	113.925	145.256	-	-	14.744
	3003	Frais de nettoyage et entretien des locaux	385.000	322.862	286.331	322.862	-	-	62.138
	3004	Assurances relatives aux immeubles et au matériel	80.000	4.057	4.057	4.057	-	-	75.943
	3005	Aménagement des locaux	370.000	369.822	354.386	369.822	-	-	178
	3006	Autres dépenses courantes en matière d'immeubles	50.000	47.584	47.584	47.584	-	-	2.416
		Total de l'article 300	2.725.000	2.478.233	2.384.653	2.478.233	-	-	246.767
310		Renouvellement, location et entretien du mobilier, des installations techniques et du matériel							
	3101	Renouvellement des machines de bureau	-	-	-	-	-	-	-
	3102	Renouvellement du mobilier et du matériel	-	-	-	-	-	-	-
	3103	Renouvellement des installations techniques	-	-	-	-	-	-	-
	3104	Frais de location de mobilier, de matériel et d'installations techniques	70.000	64.590	64.590	64.590	-	-	5.410
	3105	Frais d'entretien et de réparation du mobilier, du matériel et des installations techniques	60.000	58.817	56.305	58.817	-	-	1.183
		Total de l'article 310	130.000	123.407	120.895	123.407	-	-	6.593

Chap.	Art.	Poste	Intitulé	Crédits globaux	Engagements contractés au 31.12.1960	Paiements comptabilisés		Sommes restant à payer à la clôture de l'exercice de l'exercice	Crédits disponibles	
						au 31.12.1960	au 31.1.1961		à reporter à l'exercice 1961	à annuler
III	360		Frais de mission et de déplacement							
		3602	Frais de mission du personnel du C.E.S.	800.000	281.643	281.643		-	-	518.357
		3603	Indemnités forfaitaires de déplacement	48.000	48.000	48.000		-	-	-
			Total de l'article 360	848.000	329.643	329.643		-	-	518.357
370			Frais de réunions, honoraires d'experts et frais de justice							
	3701		Frais de voyage et de séjour pour réunions et convocations	9.704.400	7.517.704	7.469.442	7.517.704	-	-	2.186.696
	3702		Honoraires d'experts, frais de recherches, d'études et d'enquêtes	360.000	45.075	45.075	45.075	-	-	314.925
	3703		Conférences	-	-	-	-	-	-	-
	3704		Frais de justice des Communautés	-	-	-	-	-	-	-
			Total de l'article 370	10.064.400	7.562.779	7.514.517	7.562.779	-	-	2.501.621
380			Frais de réception et de représentation	110.000	105.417	104.221	105.417	-	-	4.583
			Total de l'article 380	110.000	105.417	104.221	105.417	-	-	4.583
390			Dépenses du Service social							
	3901		Secours extraordinaire	20.000	5.100	5.100	5.100	-	-	14.900
	3902		Cercles du personnel	-	-	-	-	-	-	-
	3903		Mess et cantine	-	-	-	-	-	-	-
	3904		Dispensaire	-	-	-	-	-	-	-
	3905		Autres interventions	-	-	-	-	-	-	-
			Total de l'article 390	20.000	5.100	5.100	5.100	-	-	14.900
			<u>TOTAL DU CHAPITRE III</u>	16.196.270	12.492.789	12.250.552	12.492.789	-	-	3.703.481

UTILISATION DES CREDITS

COMITE ECONOMIQUE ET SOCIAL

Chap Art.	Poste	Intitulé	Crédits globaux	Engagements contractés au 31.12.1960	Paiements comptabilisés		Sommes restant à payer à la clôture de l'exercice de l'exercice	Crédits disponibles	
					au 31.12.1960	au 31.1.1961		à reporter à l'exercice 1961	à annuler
V	500	<u>DEPENSES DE PREMIER ETABLISSEMENT ET D'EQUIPEMENT</u>							
		Dépenses d'équipement							
	5001	Achat de machines de bureau	100.600	100.533	100.533	100.533	-	-	67
	5002	Achat de mobilier	646.050	590.624	590.624	590.624	-	-	55.426
	5003	Achat de matériel et d'installation technique	1.016.785	984.228	830.616	984.228	-	-	32.557
	5004	Achat de matériel de transport	-	-	-	-	-	-	-
	5005	Bibliothèque : constitution du fonds de bibliothèque	-	-	-	-	-	-	-
		Total de l'article 500	1.763.435	1.675.385	1.521.773	1.675.385	-	-	88.050
		<u>TOTAL DU CHAPITRE V</u>	1.763.435	1.675.385	1.521.773	1.675.385	-	-	88.050
IX	900	<u>DEPENSES NON SPECIALEMENT PREVUES AUX CHAPITRES PRECEDENTS</u>							
		Dépenses non spécialement prévues	200.000	-	-	-	-	-	200.000
		<u>TOTAL DU CHAPITRE IX</u>	200.000	-	-	-	-	-	200.000
		<u>TOTAL GENERAL</u>	32.646.705	27.524.265	26.769.600	27.524.265	-	-	5.122.440

**COUR DE JUSTICE
DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES**

COUR DE JUSTICE DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES

I N T R O D U C T I O N

Le présent rapport concerne le troisième exercice financier (1er janvier - 31 décembre 1960) de la Cour de Justice des Communautés Européennes.

Ce rapport comprend 6 subdivisions, notamment:

- 1) Situation financière au 31 décembre 1960;
- 2) Fonds mis à la disposition par les trois Communautés;
- 3) Modification des crédits;
- 4) Utilisation des crédits;
- 5) Répartition des dépenses administratives par rapport aux crédits;
- 6) Analyse des dépenses administratives.

Le crédit autorisé initialement pour l'exercice 1960, par les Autorités budgétaires compétentes, était de FB 60.100.000,-.

A la fin de l'exercice 1959, la Cour se trouvait dans l'impossibilité technique de faire paraître le 5ème Volume de son Recueil de Jurisprudence. D'autre part, la mise en place d'accessoires pour l'installation d'interprétation simultanée n'a pu être complétée à la date convenue, en raison d'un retard imputable à la société chargée de l'exécution de la commande. Par conséquent, la Cour s'est vue dans l'obligation de présenter aux Autorités budgétaires une demande de report d'une partie des crédits encore disponibles à la clôture de l'exercice 1959, pour le montant de FB 1.182.479,-.

Ce report de crédits ayant été approuvé par la Commission des Présidents prévue par l'article 78 du Traité instituant la C.E.C.A. et par les Conseils des Ministres de la C.E.E. et de la C.E.E.A., le crédit global autorisé pour l'exercice 1960 s'est trouvé porté à FB 61.282.479,-.

Le total des dépenses effectuées par la Cour de Justice pendant la durée de l'exercice considéré a atteint le chiffre de FB 47.519.174,- représentant 77,54 % du crédit global mentionné ci-dessus.

Cependant, pour une partie des crédits non utilisés à la fin de l'exercice 1960, soit FB 785.944,- concernant des dépenses régulièrement engagées mais dont le paiement n'a pu être effectué avant la clôture des comptes (il s'agit de certaines parties du 6ème Volume du Recueil de Jurisprudence de la Cour), l'autorisation d'un report sur l'exercice 1961 avait été demandée. En tenant compte de ce report destiné à régler des frais engagés en 1960, le pourcentage de la dépense s'élève à 78,82 %.

Quant au total des crédits annulés, il est de FB 12.977.361,- soit 21,18 % des crédits ouverts pour l'exercice 1960.

L'économie ainsi réalisée concerne surtout les crédits autorisés pour le personnel de la Cour dont les effectifs n'ont pas atteint le chiffre prévu par l'organigramme (y compris le personnel du secrétariat de la Commission des Présidents)(1), ainsi que pour le personnel auxiliaire et les heures supplémentaires dont l'utilisation a été inférieure aux prévisions budgétaires; les dépenses relatives aux immeubles et à certains frais de fonctionnement ont été également inférieures aux prévisions: en effet, l'état prévisionnel pour l'exercice 1960 ne pouvait encore prévoir toutes les conséquences d'ordre pécuniaire qu'aurait entraîné le transfert des locaux de la Cour dans le nouvel immeuble.

En ce qui concerne la comparaison des dépenses d'un exercice à l'autre, celles de l'exercice 1960 (FB 47.519.174,-) présentent une augmentation de 6 % environ par rapport à celles de l'exercice 1959 (FB 44.703.147,-). Toutefois, en faisant abstraction en 1960 de la dépense concernant la reprise de l'inventaire (FB 3.944.205,-), les dépenses de cet exercice sont inférieures d'environ 2,5 % à celles de l'exercice 1959.

La participation des trois Communautés aux dépenses de la Cour, par rapport au total des crédits ouverts, se résume comme suit:

(1) Le nombre des agents autorisés était pour la Cour de 87 unités et pour le secrétariat de la Commission des Présidents de 4 unités; à la fin de l'exercice 1960 le personnel en service était, respectivement, de 76 et de 3 unités.

	<u>Quote-part des</u> <u>dépenses effectuées</u>	<u>%</u>
C.E.E.	15.130.008,-	24,69
C.E.E.A.	15.130.008,-	24,69
C.E.C.A.	15.130.009,-	24,69
C.E.C.A. (uniquement à sa charge)	2.129.149,-	3,47

§ 1 - Situation financière au 31 décembre 1960

	Libellé	Actif	Passif
1)	Solde des fonds mis à la disposition par :		
	a) C.E.C.A.	2.105.938,--	
	b) C.E.E.		3.023.211,--
	c) C.E.E.A.		3.023.211,--
2)	Disponibilités :		
	a) Caisse en francs belges	9.570,60	
	b) Caisse en devises	19.745,--	
	c) Compte courant postal Luxembourg	23.217,50	
	d) Caisse d'Epargne de l'Etat	5.434.602,--	
3)	Comptes courants des Institutions :		
	a) Haute Autorité		199.663,10
	b) Commission de la C.E.E.	1.853,--	
	c) Commission de la C.E.E.A.	1.853,--	
4)	Actifs divers :		
	a) Dépôts auprès du Crédit Industriel d'Alsace et de Lorraine en garantie de la Caisse de Prévoyance du personnel contractuel	1.045.677,--	
	b) Débiteurs divers	190.576,--	
	c) Garanties et cautions	13.031,--	
	d) Frais payés d'avance	33.929,--	
	e) Frais à récupérer	72.540,--	
			voir détail à la page 4
5)	Passifs divers:		
	a) Caisse de Prévoyance du personnel contractuel		1.045.677,--
	b) Créanciers divers (voir détail à la page 5)		33.851,--
	c) Frais à payer de l'exercice 1960 (ce montant se réfère aux dépenses à charge de l'exercice 1960 liquidées pendant le mois de janvier 1961)		1.626.919,--
		8.952.532,10	8.952.532,10

Actifs divers

Débiteurs divers

- Cie d'Assurances - sommes dues à titre de divers remboursements
- Dépenses à imputer sur l'exercice 1961. Solde d'une facture due à la Haute Autorité
- Divers

FB 14.668,--
175.277,--
631,--

FB 190.576,--

FB 190.576,--

Garanties et cautions

- Provision pour machine à affranchir
- Dépôt de garantie pour la case postale
- Cautions pour vidanges

FB 9.866,--
200,--
2.965,--

FB 13.031,--

FB 13.031,--

Frais payés d'avance

- Entretien des machines à écrire en 1961
- Assurances, primes payées d'avance relatives à la période après le 31 décembre 1960
- Abonnement aux revues et journaux en 1961
- Location garage du 1 au 15 janvier 1961
- Cotisation à l'Automobile-Club pour 1961
- Abonnement à la case postale pendant le I semestre 1961

FB 12.600,--
19.992,--
917,--
200,--
100,--
120,--

FB 33.929,--

FB 33.929,--

Frais à récupérer

- Frais de télégrammes et communications téléphoniques privées
- Avances sur missions
- Avances sur frais de maladie
- Avances sur bourses d'études
- Avances sur émoluments
- Divers

FB 6.108,--
3.467,--
15.696,--
28.750,--
10.000,--
8.519,--

FB 72.540,--

FB 72.540,--

Créanciers divers

- Caisse Régionale de Maladie des femmes de charge
- Assurance accidents
- Fournisseurs
- Divers

FB 14.222,--
13.926,--
541,--
5.162,--

FB 33.851,--

FB 33.851,--

§ 2 - Fonds mis à la disposition par les Communautés

	<u>Actif</u>	<u>Passif</u>
I. <u>Communauté Economique Européenne</u> :		
1) Fonds mis à la disposition en cours d'exercice du 1 janvier au 31 décembre 1960 à titre de contribution		18.000.000,--
2) Recettes (1/3) (1)		153.219,--
3) Dépenses administratives, de l'exercice (1/3) (2)	15.130.008,--	
	15.130.008,--	18.153.219,--
4) Solde à la clôture au 31 décembre 1960 en faveur de la C.E.A.	3.023.211,--	
	<u>18.153.219,--</u>	<u>18.153.219,--</u>
II. <u>Communauté Européenne de l'Energie Atomique</u> :		
1) Fonds mis à la disposition en cours d'exercice du 1 janvier au 31 décembre 1960 à titre de contribution		18.000.000,--
2) Recettes (1/3) (1)		153.219,--
3) Dépenses administratives de l'exercice (1/3) (2)	15.130.008,--	
	15.130.008,--	18.153.219,--
4) Solde à la clôture au 31 décembre en faveur de la C.E.E.A.	3.023.211,--	
	<u>18.153.219,--</u>	<u>18.153.219,--</u>
III. <u>Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier</u>		
1) Fonds mis à la disposition en cours d'exercice du 1 janvier au 31 décembre 1960 à titre de contribution		15.000.000,--
2) Recettes (1/3) (1)		153.220,--
3) Dépenses administratives de l'exercice (1/3) (2)	15.130.009,--	
4) Dépenses administratives de l'exercice: montant net de la participation intégrale (voir IV)	2.129.149,--	
	17.259.158,--	15.153.220,--
5) Solde à la clôture au 31 décembre 1960 en faveur de la Cour de Justice		2.105.938,--
	<u>17.259.158,--</u>	<u>17.259.158,--</u>
IV. <u>Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier</u> (Frais uniquement à sa charge)		
1) Dépenses administratives de l'exercice (2)	2.129.149,--	
2) Montant net à charge uniquement de la C.E.C.A. : (voir III)		2.129.149,--
	<u>2.129.149,--</u>	<u>2.129.149,--</u>

(1) Les recettes se décomposent comme suit :

	Recettes en faveur de la			En faveur uniquement de la C.E.C.A.	Total
	C.E.E.	C.E.E.A.	C.E.C.A.		
<u>Recettes diverses :</u>					
Intérêts de banque	32.423,--	32.423,--	32.422,--	-	97.268,--
Vente de publications	24.327,--	24.327,--	24.329,--	-	72.983,--
Recettes accessoires	62.164,--	62.164,--	62.164,--	-	186.492,--
<u>Produit de la vente de biens patrimoniaux:</u>					
Vente de mobilier et de matériel	34.305,--	34.305,--	34.305,--	-	102.915,--
	153.219,--	153.219,--	153.220,--	-	459.658,--

(2) La répartition des dépenses administratives est la suivante :

A charge de la			A charge unique de la C.E.C.A.	Total
C.E.E.	C.E.E.A.	C.E.C.A.		
15.130.008,--	15.130.008,--	15.130.009,--	2.129.149,--	47.519.174,--

§ 3 - Modification des crédits

1) Virements de crédits

Aucun virement de crédits de chapitre à chapitre et d'article à article n'a été effectué pendant l'exercice 1960.

Les transferts de crédits autorisés par le Président de la Cour de Justice, à l'intérieur des articles, sont mentionnés dans l'analyse des dépenses.

2) Etat prévisionnel supplémentaire

Néant.

3) Reports de crédits

Les reports de crédits suivants, de l'exercice 1959 à l'exercice 1960, ont été autorisés par les autorités budgétaires des trois Communautés:

Dans le cadre du Chapitre III -
Dépenses courantes de fonctionnement

a) Article 300 - Dépenses relatives aux immeubles
Poste 3005 bis - Aménagement des locaux

FB 355.643,--

b) Article 340 - Dépenses de publications
Poste 3401 bis - Publications

826.836,--

Total : FB 1.182.479,--

4) Etat prévisionnel modifié

Art.	Intitulés des chapitres et des articles	Crédits ouverts à l'état prévisionnel	Virements de crédits autorisés	Report de crédits de l'exercice antérieur	Total des crédits ouverts à l'état prévisionnel modifié
100	<u>I - Traitements et indemnités des Membres de la Cour</u> Membres de la Cour	9.150.000,--	-	-	9.150.000,--
	Total du chapitre I :	9.150.000,--	-	-	9.150.000,--
	<u>II - Traitements, indemnités et charges sociales du personnel</u>				
200	Personnel occupant un emploi permanent	26.250.000,--	-	-	26.250.000,--
210	Allocations et indemnités diverses	350.000,--	-	-	350.000,--
220	Personnel auxiliaire et heures supplémentaires	2.500.000,--	-	-	2.500.000,--
	Total du chapitre II :	29.100.000,--	-	-	29.100.000,--
	<u>III - Dépenses courantes de fonctionnement</u>				
300	Dépenses relatives aux immeubles	3.450.000,--	-	355.643,--	3.805.643,--
310	Renouvellement, location et entretien du mobilier, des installations et du matériel	1.050.000,--	-	-	1.050.000,--
320	Dépenses diverses de fonctionnement des services	2.275.000,--	-	-	2.275.000,--
330	Matériel de transport	1.400.000,--	-	-	1.400.000,--
340	Dépenses de publications	2.000.000,--	-	826.836,--	2.826.836,--
350	Frais et indemnités à l'occasion de l'entrée en fonctions, de la cessation des fonctions et des mutations	1.900.000,--	-	-	1.900.000,--
360	Frais de mission et de déplacement	750.000,--	-	-	750.000,--
370	Frais de réunions, honoraires d'experts et frais de justice	650.000,--	-	-	650.000,--
380	Frais de réception et de représentation	100.000,--	-	-	100.000,--
390	Frais de service social	250.000,--	-	-	250.000,--
	Total du chapitre III :	13.825.000,--	-	1.182.479,--	15.007.479,--
	<u>IV - Dépenses communes à plusieurs institutions</u>				
400	Commission des Présidents	2.400.000,--	-	-	2.400.000,--
410	Commissaire aux comptes C.E.C.A.	p.m.	-	-	p.m.
430	Commission de Contrôle	p.m.	-	-	p.m.
450	Ecole Européenne	p.m.	-	-	p.m.
	Total du chapitre IV :	2.400.000,--	-	-	2.400.000,--

Art.	Intitulés des chapitres et des articles	Crédits ouverts à l'état prévisionnel	Virements de crédits autorisés	Report de crédits de l'exercice antérieur	Total des crédits ouverts à l'état prévisionnel modifié
	V - <u>Dépenses de premier établissement et d'équipement</u>				
500	Dépenses d'équipement	5.225.000,--	-	-	5.225.000,--
510	Achat ou construction d'immeubles	p.m.	-	-	p.m.
	Total du chapitre V :	5.225.000,--	-	-	5.225.000,--
	VIII - <u>Dépenses non spécialement prévues aux chapitres précédents</u>				
800	Dépenses non spécialement prévues aux chapitres précédents	400.000,--	-	-	400.000,--
	Total du chapitre VIII:	400.000,--	-	-	400.000,--
	Total général:	60.100.000,--	-	1.182.479,--	61.282.479,--

§ 4 - Utilisation des crédits

1) Aperçu des crédits et des dépenses

	C.E.E. C.E.E.A. C.E.C.A.	C.E.C.A.	Total
Crédits ouverts à l'état prévisionnel initial	56.725.000,--	3.375.000,--	60.100.000,--
Crédits reportés de l'exercice 1959	1.182.479,--	-	1.182.479,--
Total des crédits de l'exercice :	57.907.479,--	3.375.000,--	61.282.479,--
Dépenses	45.390.025,--	2.129.149,--	47.519.174,--
Crédits à reporter sur l'exercice 1961	785.944,--	-	785.944,--
Crédits à annuler	11.731.510,--	1.245.851,--	12.977.361,--
Total comme ci-dessus :	57.907.479,--	3.375.000,--	61.282.479,--

2) Comparaison des dépenses avec l'exercice précédent

Chap.	Nature des dépenses	Exercice 1960	Exercice 1959
I	Traitements et indemnités des Membres de la Cour	9.052.499,--	9.069.599,--
II	Traitements, indemnités et charges sociales du personnel	24.567.329,--	24.498.345,--
III	Dépenses courantes de fonctionnement	8.356.777,--	7.467.949
IV	Dépenses communes à plusieurs institutions	1.154.149,--	1.328.313,--
V	Dépenses de premier établissement et d'équipement	4.388.420,--(1)	1.899.739,--
VIII	Dépenses non spécialement prévues aux chapitres précédents	-	439.202,--
	Total général :	47.519.174,--	44.703.147,--

Les chapitres I, III, IV, V et VIII des états prévisionnels 1959 et 1960 ne sont pas comparables entre eux directement, leur contenu étant différent. Mais les montants du tableau ci-dessus qui se réfèrent à l'exercice 1959 correspondent à la destination qu'ils auraient eue dans l'exercice 1960.

(1) Y compris FB 3.944.205,-- valeur du mobilier repris par les Commissions C.E.E. et C.E.E.A.

§ 5 - Répartition des dépenses administratives
par rapport aux crédits

Art.	Intitulés des chapitres et des articles	Total des crédits ouverts	Dépenses de l'exercice	Crédits à reporter sur l'exercice 1961	Crédits annulés
100	I - <u>Traitements et indemnités des Membres de la Cour</u> Membres de la Cour	9.150.000,--	9.052.499,--	-	97.501,--
	Total du chapitre I :	9.150.000,--	9.052.499,--	-	97.501,--
200	II - <u>Traitements, indemnités et charges sociales du personnel</u> Personnel occupant un emploi permanent	26.250.000,--	22.827.841,--	-	3.422.159,--
210	Allocations et indemnités diverses	350.000,--	139.328,--	-	210.672,--
220	Personnel auxiliaire et heures supplémentaires	2.500.000,--	1.600.160,--	-	899.840,--
	Total du chapitre II :	29.100.000,--	24.567.329,--	-	4.532.671,--
300	III - <u>Dépenses courantes de fonctionnement</u> Dépenses relatives aux immeubles	3.805.643,--	2.333.849,--	-	1.471.794,--
310	Renouvellement, location et entretien du mobilier, des installations et du matériel	1.050.000,--	393.675,--	-	656.325,--
320	Dépenses diverses de fonctionnement des services	2.275.000,--	1.685.266,--	-	589.734,--
330	Matériel de transport	1.400.000,--	1.215.358,--	-	184.642,--
340	Dépenses de publications	2.826.836,--	2.008.072,--	785.944,--	32.820,--
350	Frais et indemnités à l'occasion de l'entrée en fonctions, de la cessation des fonctions et des mutations	1.900.000,--	290.320,--	-	1.609.680,--
360	Frais de mission et de déplacement	750.000,--	288.032,--	-	461.968,--
370	Frais de réunions, honoraires d'experts et frais de justice	650.000,--	103.141,--	-	546.859,--
380	Frais de réception et de représentation	100.000,--	24.498,--	-	75.502,--
390	Frais de service social	250.000,--	14.566,--	-	235.434,--
	Total du chapitre III :	15.007.479,--	8.356.777,--	785.944,--	5.864.758,--
400	IV - <u>Dépenses communes à plusieurs institutions</u> Commission des Présidents	2.400.000,--	1.154.149,--	-	1.245.851,--
410	Commissaire aux Comptes C.E.C.A. p.m.		-	-	-
430	Commission de Contrôle p.m.		-	-	-
450	Ecole Européenne p.m.		-	-	-
	Total du chapitre IV :	2.400.000,--	1.154.149,--	-	1.245.851,--

Art.	Intitulés des chapitres et des articles	Total des crédits ouverts	Dépenses de l'exercice	Crédits à reporter sur l'exercice 1961	Crédits annulés
500	V - <u>Dépenses de premier établissement et d'équipement</u> Dépenses d'équipement	5.225.000,--	4.388.420,--	-	836.580,--
510	Achat ou construction d'immeubles	p.m.	-	--	-
	Total du chapitre V :	5.225.000,--	4.388.420,--	-	836.580,--
800	VIII - <u>Dépenses non spécialement prévues aux chapitres précédents</u> Dépenses non spécialement prévues aux chapitres précédents	400.000,--	-	-	400.000,--
	Total du chapitre VIII :	400.000,--	-	-	400.000,--
	Total général:	61.282.479,--	47.519.174,--	785.944,--	12.977.361,--

§ 6 - Analyse des dépenses administratives

CHAPITRE I

Codification des articles		Intitulé des articles	Crédits ouverts	Dépenses	Crédits annulés
Haute Autorité	Cour de Justice				
10	100	Membres de la Cour	9.150.000,-	(1) 9.052.499,-	97.501,-
Total du chapitre I :			9.150.000,-	9.052.499,-	97.501,-

(1) : Dont 975.000,- FB à charge de la C.E.C.A.

TRAITEMENTS ET INDEMNITES DES MEMBRES DE LA COUR

Codification des postes		Ventilation et commentaire	Subdivision des crédits	Dépenses
Haute Autorité	Cour de Justice			
101	1001	Traitements de base	6.100.000,-	6.100.000,-
102	1002	Indemnités de résidence	915.000,-	915.000,-
103	1003	Indemnités de représentation et de présidence de Chambre :	885.000,-	885.000,-
		- Indemnité de représentation 685.000,-		
		- Indemnité de présidence de Chambre 200.000,-		
104	1004	Allocations familiales	160.000,-	156.667,-
104	1005	Allocations scolaires	90.000,-	-
105	1006	Couverture des risques d'accidents et de maladie	25.000,-	20.832,-
107	1007	Indemnités transitoires	p.m.	-
108	1008	Pensions	p.m.	-
108	1009	Pensions des Membres sortants de la Cour C.E.C.A.	975.000,-	(1) 975.000,-
<p>Les émoluments de MM. les Membres de la Cour sont calculés sur la base des décisions du Conseil des Ministres du 24 juin 1954, des 7 et 8 décembre 1954, du 8 octobre 1957, concernant les Membres de la Cour C.E.C.A. et étendus, à titre provisoire, aux Membres de la Cour unique (p.v. de la réunion des Représentants Permanents des Conseils de la C.E.E. et de la C.E.E.A. des 29/30 juillet 1958 et p.v. de la réunion du 24 novembre 1958 de la Commission des Présidents).</p> <p>Les droits pécuniaires des Membres sortants de la Cour C.E.C.A. sont réglés conformément à la décision du Conseil des Ministre C.E.C.A. adoptée en date des 13 et 14 octobre 1958.</p>				

(1) : Dépense à charge de la C.E.C.A.

CHAPITRE II

Codification des articles		Intitulé des articles	Crédits ouverts	Dépenses	Crédits annulés
Haute Autorité	Cour de Justice				
11	200	Personnel occupant un emploi permanent	26.250.000,-	22.827.841,-	3.422.159,-

TRAITEMENTS, INDEMNITES ET CHARGES SOCIALES DU PERSONNEL

Codification des postes		Ventilation et commentaire	Subdivision des crédits	Dépenses
Haute Autorité	Cour de Justice			
111	2001	<p>Traitements de base</p> <p>L'état prévisionnel de la Cour pour l'exercice 1960 a été calculé sur la base d'un effectif de 87 agents autorisé par la Commission des Présidents de la C.E.C.A. et approuvé par les autorités budgétaires compétentes des deux autres Communautés.</p> <p>Pendant l'exercice en cours d'examen le nombre des agents en présence effective, qui était de 74 au 31 décembre 1959, a atteint le nombre de 76 agents au 31 décembre 1960 (1).</p> <p>- Personnel statutaire 11.107.093,- - Personnel contractuel 2.995.329,- - Indemnité pour suppression d'emploi art.42 du Statut (payable à un fonctionnaire à partir de décembre 1958) 414.000,- <u>14.516.422,-</u></p>	16.200.000,-	14.516.422,-
112	2002	<p>Indemnités de résidence</p> <p>- Personnel statutaire 1.666.064,- - Personnel contractuel 449.298,- <u>2.115.362,-</u></p>	2.500.000,-	2.115.362,-
112	2003	<p>Indemnités de séparation</p> <p>- Personnel statutaire 1.781.969,- - Personnel contractuel 463.984,- <u>2.245.953,-</u></p>	2.700.000,-	2.245.953,-

(1) : Voir en annexe à ce rapport:

- a) la répartition des effectifs par catégories et grades au 31.12.1960,
- b) l'évolution des effectifs pour chaque mois de l'exercice 1960,
- c) la répartition du personnel entre les services au 31.12.1960.

CHAPITRE II

Codification des articles		Intitulé des articles	Crédits ouverts	Dépenses	Crédits annulés
Haute Autorité	Cour de Justice				
11	200	Personnel occupant un emploi permanent (suite)			

TRAITEMENTS, INDEMNITES ET CHARGES SOCIALES DU PERSONNEL (suite)

Codification des postes		Ventilation et commentaire	Subdivision des crédits	Dépenses
Haute Autorité	Cour de Justice			
113	2004	Allocations familiales Allocations de chef de famille: - Personnel statutaire 372.344,- - Personnel contractuel 70.703,- <hr/> 443.047,- Allocations pour personnes à charge : - Personnel statutaire 619.399,- - Personnel contractuel 140.000,- - Allocations familiales payées à un fonctionnaire dont l'emploi a été supprimé (art. 42 du Statut) 35.700,- <hr/> 795.099,- <hr/> 1.238.146,-	1.650.000,-	1.238.146,-
113	2005	Allocations scolaires - Personnel statutaire 34.781,- - Personnel contractuel 10.856,- - Bourses d'études supérieures (personnel statutaire) 33.240,- <hr/> 78.877,-	150.000,-	78.877,-
114	2006	Couverture des risques d'accidents et de maladie Couverture des risques d'accidents : - Personnel statutaire 44.021,- - Personnel contractuel 12.080,- <hr/> 56.101,- Couverture des risques de maladie : - Personnel statutaire 157.407,- - Personnel contractuel 53.650,- <hr/> 211.137,- Compléments payés sur frais de maladie : - Personnel statutaire 75.828,- - Personnel contractuel 14.538,- <hr/> 90.366,- <hr/> 357.604,-	450.000,-	357.604,-

CHAPITRE II

Codification des articles		Intitulé des articles	Crédits ouverts	Dépenses	Crédits annulés
Haute Autorité	Cour de Justice				
11	200	Personnel occupant un emploi permanent (suite)			
11	210	Allocations et indemnités diverses	350.000,-	139.328,-	210.672,-

TRAITEMENTS, INDEMNITES ET CHARGES SOCIALES DU PERSONNEL (suite)

Codification des postes		Ventilation et commentaire	Subdivision des crédits	Dépenses
Haute Autorité	Cour de Justice			
115	2007	Contribution au régime de pension et de prévoyance - Contribution à la Caisse de Pension du personnel statutaire 1.761.216,- - Contribution à la Caisse de Prévoyance du personnel contractuel 416.761,- - Pension de survie 97.500,- <u>2.275.477,-</u>	2.600.000,-	2.275.477,-
117	2101	Allocations à la naissance et allocations en cas de décès Allocations à la naissance : - Personnel statutaire 10.000,- - Personnel contractuel 15.000,- <u>25.000,-</u>	150.000,-	25.000,-
116	2102	Frais de voyage à l'occasion du congé annuel - Personnel statutaire 92.863,- - Personnel contractuel 21.465,- <u>114.328,-</u>	200.000,-	114.328,-

CHAPITRE II

Codification des articles		Intitulé des articles	Crédits ouverts	Dépenses	Crédits annulés
Haute Autorité	Cour de Justice				
11	220	Personnel auxiliaire et heures supplémentaires	2.500.000,-	1.600.160,-	899.840,-
Total du chapitre II :			29.100.000,-	24.567.329,-	4.532.671,-

TRAITEMENTS, INDEMNITES ET CHARGES SOCIALES DU PERSONNEL (suite)

Codification des postes		Ventilation et commentaire	Subdivision des crédits	Dépenses
Haute Autorité	Cour de Justice			
119	2201	<p>Personnel auxiliaire</p> <p>Ces frais se réfèrent à l'indemnité forfaitaire des interprètes "free-lance" (3.000,- FB par jour et par personne), aux dépenses encourues pour les experts correspondants linguistiques (rémunération et frais de port des documents) et à celles (rémunérations, frais et indemnités de voyage et charges sociales) pour un expert linguistique et pour les employés et sténo-dactylos auxiliaires engagés surtout à l'occasion des audiences de la Cour, ainsi qu'en remplacement provisoire des postes vacants en attendant le résultat des concours.</p>	2.000.000,-	1.264.742,-
118	2202	<p>Heures supplémentaires</p> <p>Cette dépense comprend l'indemnité forfaitaire de 1.800,- FB par mois payée aux chauffeurs de la Cour (soit 207.000,- FB), ainsi que les heures supplémentaires de travail payées suivant le barème fixé par le Règlement Général, aux secrétaires, ronéotypistes et aux huissiers, suite aux audiences de la Cour et à l'horaire spécial des huissiers (soit 128.418,- FB).</p>	500.000,-	335.418,-

CHAPITRE III

Codification des articles		Intitulé des articles	Crédits ouverts	Dépenses	Crédits annulés
Haute Autorité	Cour de Justice				
20	300	Dépenses relatives aux immeubles	3.805.643,-	2.333.849,-	1.471.794,-

DEPENSES COURANTES DE FONCTIONNEMENT

Codification des postes		Ventilation et commentaire	Subdivision des crédits	Dépenses
Haute Autorité	Cour de Justice			
201	3001	Loyers - Immeuble 12, rue de la Côte d'Eich (janvier - décembre 1960) 1.166.400,- - Entrepôt Place Dargent (janvier-mars 1960) 3.000,- <u>1.169.400,-</u>	1.250.000,-	1.169.400,-
202	3002	Eau, gaz, électricité et chauffage - Eau 15.351,- - Gaz 4.687,- - Electricité 108.845,- - Chauffage 162.205,- <u>291.088,-</u>	700.000,-	291.088,-
203	3003	Frais de nettoyage et d'entretien des locaux - Salaire des femmes de charge 341.050,- - Charges sociales et assurance des femmes de charge 44.673,- - Nettoyage des vitres, blanchissage et produits d'entretien 39.394,- - Réparation des locaux et fournitures diverses 12.248,- <u>437.365,-</u>	1.100.000,-	437.365,-
206	3004	Assurances (relatives aux immeubles et au matériel)	50.000,-	22.866,-
207	3005	Aménagement des locaux (budget 1960)	250.000,-	54.482,-
207	3005 bis	Aménagement des locaux (budget 1959)	355.643,-	282.360,-
207	3006	Autres dépenses courantes en matière d'immeubles - Taxes municipales 380,- - Pancartes et plaques 4.958,- - Décoration florale 94,- - Concierge 67.531,- - Eclairage public 3.325,- <u>76.288,-</u>	100.000,-	76.288,-

CHAPITRE III

Codification des articles		Intitulé des articles	Crédits ouverts	Dépenses	Crédits annulés
Haute Autorité	Cour de Justice				
20, 21	310	Renouvellement, location et entretien du mobilier, des installations et du matériel	1.050.000,-	393.675,-	656.325,-
22	320	Dépenses diverses de fonctionnement des services	2.275.000,-	1.685.266,-	589.734,-

DEPENSES COURANTES DE FONCTIONNEMENT (suite)

Codification des postes		Ventilation et commentaire	Subdivision des crédits	Dépenses
Haute Autorité	Cour de Justice			
211	3101	Renouvellement des machines de bureau - Machines à écrire électriques	250.000,-	165.777,-
212	3102	Renouvellement du mobilier et du matériel - Mobilier	250.000,-	3.000,-
213	3103	Renouvellement des installations techniques	50.000,-	-
204	3104	Frais de location de mobilier, de matériel et d'installations techniques - Installation téléphonique	300.000,-	137.979,-
205	3105	Frais d'entretien et de réparation du mobilier, du matériel et des installations techniques - Mobilier et matériel 6.121,- - Machines de bureau 45.161,- - Installations techniques 35.637,- <u>86.919,-</u>	200.000,-	86.919,-
221	3201	Papeterie et fournitures de bureau Cette dépense couvre l'achat du papier et de tous les autres articles de bureau, ainsi que des fournitures pour la reproduction des documents, les imprimés et formulaires, les frais de reliure en dehors de la bibliothèque	750.000,-	618.611,-
222	3202	Affranchissement et frais de port - Affranchissement 52.040,- - Frais de petits colis 18.515,- <u>70.555,-</u>	75.000,-	70.555,-
222	3203	Télécommunications - Abonnement 14.772,- - Communications de service 145.404,- - Annuaires 1.345,- - Forfait et abonnement téléph. des chauffeurs 7.407,- <u>168.928,-</u> - Télégrammes 5.491,- - Téléscripateur 686,- <u>175.105,-</u>	400.000,-	175.105,-

CHAPITRE III

Codification des articles		Intitulé des articles	Crédits ouverts	Dépenses	Crédits annulés
Haute Autorité	Cour de Justice				
22	320	Dépenses diverses de fonctionnement des services (suite)			

DEPENSES COURANTES DE FONCTIONNEMENT (suite)

Codification des postes		Ventilation et commentaire	Subdivision des crédits	Dépenses
Haute Autorité	Cour de Justice			
225	3204	Frais divers de recrutement du personnel (convocations, concours, etc.)	150.000,-	38.195,-
225	3205	Frais bancaires	25.000,-	-
223	3206	Bibliothèque	475.000,-	450.230,-
		- Achat de livres	324.027,-	
		- Livraison de suppléments	64.794,-	
		- Frais de reliure	61.409,-	
			<u>450.230,-</u>	
223	3207	Abonnements, journaux, périodiques	250.000,-	224.607,-
		- Abonnement aux périodiques	121.709,-	
		- Abonnement aux journaux	24.394,-	
		- Abonnement aux agences d'information	78.504,-	
			<u>224.607,-</u>	
225	3208	Autres dépenses de fonctionnement	150.000,-	107.963,-
		- Tenues de service	97.209,-	
		- Examens médicaux	5.950,-	
		- Cours de langues	2.000,-	
		- Pourboires	1.200,-	
		- Divers	1.604,-	
			<u>107.963,-</u>	

CHAPITRE III

Codification des articles		Intitulé des articles	Crédits ouverts	Dépenses	Crédits reportés	Crédits annulés
Haute Autorité	Cour de Justice					
21,22	330	Matériel de transport	1.400.000,-	1.215.358,-	-	184.642,-
23	340	Dépenses de publications	2.826.836,-	2.008.072,-	785.944,-	32.820,-

DEPENSES COURANTES DE FONCTIONNEMENT (suite)

Codification des postes		Ventilation et commentaire	Subdivision des crédits	Dépenses
Haute Autorité	Cour de Justice			
214	3301	Renouvellement du matériel de transport - Achat de trois voitures automobiles 569.958,- - Accessoires divers 1.948,- <u>571.906,-</u>	700.000,-	571.906,-
224	3302	Frais d'entretien et d'utilisation du matériel de transport - Essence et huile 269.910,- - Entretien et réparation 183.535,- - Garages 53.800,- - Assurances 125.810,- - Divers 9.328,- <u>642.383,-</u>	650.000,-	642.383,-
225	3303	Location et autres dépenses	50.000,- (1)	1.069,-
231	3401	Publications (budget 1960) Impression du VI-ème volume du Recueil de Jurisprudence de la Cour	1.250.000,-	431.236,-
231	3401 bis	Publications (budget 1959) Impression du V-ème volume du Recueil de Jurisprudence de la Cour	826.836,-	826.836,-
231	3402	Journal Officiel	750.000,- (2)	750.000,-

(1) : La prévision initiale de 1.600.000,- FB a été diminuée de 350.000,- FB par transfert au poste 3402 (autorisation du Président de la Cour du 13.10.1960).

(2) : La prévision initiale de 400.000,- FB a été augmentée de 350.000,- FB par transfert du poste 3401 (autorisation du Président de la Cour du 13.10.1960)

CHAPITRE III

Codification des articles		Intitulé des articles	Crédits ouverts	Dépenses	Crédits annulés
Haute Autorité	Cour de Justice				
12	350	Frais et indemnités à l'occasion de l'entrée en fonctions, de la cessation des fonctions et des mutations	1.900.000,-	290.320,-	1.609.680,-
24	360	Frais de mission et de déplacement	750.000,-	288.032,-	461.968,-

DEPENSES COURANTES DE FONCTIONNEMENT (suite)

Codification des postes		Ventilation et commentaire	Subdivision des crédits	Dépenses
Haute Autorité	Cour de Justice			
121	3501	Frais de voyage - A l'entrée en fonctions (3 agents) 1.895,- - A la cessation des fonctions (5 agents) 1.992,- <u>3.887,-</u>	200.000,-	3.887,-
106	3502	Indemnités et frais lors de l'entrée en fonctions et de la cessation des fonctions des Membres de la Cour	p.m.	-
122	3503	Indemnité d'installation, de réinstallation et de mutation du personnel - Indemnité d'installation (4 agents) 58.900,- - Indemnité de réinstallation (2 agents) 98.200,- <u>157.100,-</u>	950.000,-	157.100,-
124	3504	Frais de déménagement - A l'entrée en fonctions (3 agents) 33.998,- - A la cessation des fonctions (3 agents) 50.335,- <u>84.333,-</u>	400.000,-	84.333,-
-	3505	Indemnités temporaires journalières (3 agents)	350.000,-	45.000,-
241	3601	Frais de mission des Membres de la Cour - Frais de voyage 16.661,- - Indemnité journalière 57.500,- <u>74.161,-</u>	450.000,-	74.161,-
241	3602	Frais de mission du personnel - Frais de voyage 14.923,- - Indemnité journalière 47.563,- - Frais d'hôtel 7.298,- - Frais de chauffeurs accompagnant les Membres de la Cour en missions non officielles 108.087,- <u>177.871,-</u>	250.000,-	177.871,-

CHAPITRE III

Codification des articles		Intitulé des articles	Crédits ouverts	Dépenses	Crédits reportés	Crédits annulés
Haute Autorité	Cour de Justice					
24	360	Frais de mission et de déplacement (suite)				
24	370	Frais de réunions, honoraires d'experts et frais de justice	650.000,-	103.141,-	-	546.859,-
25	380	Frais de réception et de représentation	100.000,-	24.498,-	-	75.502,-
32	390	Dépenses de service social	250.000,-	14.566,-	-	235.434,-
Total du chapitre III			15.007.479,-	8.356.777,-	785.944,-	5.864.758,-

DEPENSES COURANTES DE FONCTIONNEMENT (suite)

Codification des postes		Ventilation et commentaire	Subdivision des crédits	Dépenses
Haute Autorité	Cour de Justice			
242	3603	Indemnité forfaitaire de déplacement	50.000,-	36.000,-
243	3701	Frais de voyage et de séjour pour réunions et convocations	100.000,-	-
244	3702	Honoraires d'experts	50.000,-	-
-	3703	Conférences	p.m.	-
-	3704	Frais de justice (assistance judiciaire, témoins, experts judiciaires)	500.000,-	103.141,-
		- Frais de témoins 6.372,-		
		- Descentes sur les lieux 96.769,-		
		<u>103.141,-</u>		
251	3801	Frais de réception et de représentation	100.000,-	24.498,-
		- Réceptions officielles de la Cour 19.878,-		
		- Fleurs et couronnes 4.500,-		
		- Frais divers de représentation 120,-		
		<u>24.498,-</u>		
322	3901	Secours extraordinaires	100.000,-	12.400,-
322	3902	Cercle du personnel	75.000,-	-
322	3903	Mess et cantine	50.000,-	1.900,-
322	3904	Dispensaire	25.000,-	266,-
322	3905	Autres interventions	p.m.	-

CHAPITRE IV

Codification des articles		Intitulé des articles	Crédits ouverts	Dépenses	Crédits annulés
Haute Autorité	Cour de Justice				
30	400	Commission des Présidents (art. 78 du Traité C.E.C.A.)	2.400.000,-	(1) 1.154.149,-	1.245.851,-

(1) Dépense à charge de la C.E.C.A.

DÉPENSES COMMUNES A PLUSIEURS INSTITUTIONS

Codification des postes		Ventilation et commentaire	Subdivision des crédits	Dépenses																																				
Haute Autorité	Cour de Justice																																							
301	4001	<p>Dépenses du personnel</p> <p>Personnel permanent affecté à la Commission pendant l'exercice 1960 (1) :</p> <p>1 secrétaire de la Commission (catégorie A, grade 3)</p> <p>1 rédactrice (catégorie B, grade 9)</p> <p>1 secrétaire-sténo-dactylo (catégorie C, grade 12 jusqu'au 15 mars 1960; à partir de cette date - grade 11).</p> <table style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 80%;">- Traitements de base</td> <td style="text-align: right;">630.582,-</td> </tr> <tr> <td>- Indemnité de résidence</td> <td style="text-align: right;">94.587,-</td> </tr> <tr> <td>- Indemnité de séparation</td> <td style="text-align: right;">106.380,-</td> </tr> <tr> <td>- Caisse de Maladie (quote-part de l'institution)</td> <td style="text-align: right;">8.284,-</td> </tr> <tr> <td>- Caisse de Maladie (supplément de l'institution)</td> <td style="text-align: right;">9.748,-</td> </tr> <tr> <td>- Assurance accidents</td> <td style="text-align: right;">2.499,-</td> </tr> <tr> <td>- Caisse de Pension (contribution de l'institution)</td> <td style="text-align: right;">94.586,-</td> </tr> <tr> <td>- Frais de voyage à l'occasion du congé annuel</td> <td style="text-align: right;">3.004,-</td> </tr> <tr> <td>- Frais d'examens médicaux</td> <td style="text-align: right;">100,-</td> </tr> <tr> <td></td> <td style="text-align: right; border-top: 1px solid black;"><u>949.770,-</u></td> </tr> </table> <p>Personnel auxiliaire ayant travaillé pour le Secrétariat de la Commission :</p> <p>Secrétaires auxiliaires</p> <table style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 80%;">- Rémunération</td> <td style="text-align: right;">43.000,-</td> </tr> <tr> <td>- Frais de voyage</td> <td style="text-align: right;">401,-</td> </tr> <tr> <td>- Charges sociales</td> <td style="text-align: right;">1.203,-</td> </tr> <tr> <td></td> <td style="text-align: right; border-top: 1px solid black;"><u>44.604,-</u></td> </tr> </table> <p>Experts linguistiques correspondants</p> <table style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 80%;">- Rémunération</td> <td style="text-align: right;">1.800,-</td> </tr> <tr> <td>- Frais de port remboursés</td> <td style="text-align: right;">37,-</td> </tr> <tr> <td></td> <td style="text-align: right; border-top: 1px solid black;"><u>1.837,-</u></td> </tr> <tr> <td></td> <td style="text-align: right; border-top: 1px solid black; border-bottom: 3px double black;"><u>996.211,-</u></td> </tr> </table>	- Traitements de base	630.582,-	- Indemnité de résidence	94.587,-	- Indemnité de séparation	106.380,-	- Caisse de Maladie (quote-part de l'institution)	8.284,-	- Caisse de Maladie (supplément de l'institution)	9.748,-	- Assurance accidents	2.499,-	- Caisse de Pension (contribution de l'institution)	94.586,-	- Frais de voyage à l'occasion du congé annuel	3.004,-	- Frais d'examens médicaux	100,-		<u>949.770,-</u>	- Rémunération	43.000,-	- Frais de voyage	401,-	- Charges sociales	1.203,-		<u>44.604,-</u>	- Rémunération	1.800,-	- Frais de port remboursés	37,-		<u>1.837,-</u>		<u>996.211,-</u>	1.800.000,-	(2) 996.211,-
- Traitements de base	630.582,-																																							
- Indemnité de résidence	94.587,-																																							
- Indemnité de séparation	106.380,-																																							
- Caisse de Maladie (quote-part de l'institution)	8.284,-																																							
- Caisse de Maladie (supplément de l'institution)	9.748,-																																							
- Assurance accidents	2.499,-																																							
- Caisse de Pension (contribution de l'institution)	94.586,-																																							
- Frais de voyage à l'occasion du congé annuel	3.004,-																																							
- Frais d'examens médicaux	100,-																																							
	<u>949.770,-</u>																																							
- Rémunération	43.000,-																																							
- Frais de voyage	401,-																																							
- Charges sociales	1.203,-																																							
	<u>44.604,-</u>																																							
- Rémunération	1.800,-																																							
- Frais de port remboursés	37,-																																							
	<u>1.837,-</u>																																							
	<u>996.211,-</u>																																							

(1) : Voir en annexe à ce rapport :

- d) la répartition des agents du Secrétariat de la Commission des Présidents au 31 décembre 1960 par catégorie et par grade;
- e) évolution des effectifs pendant la période du 1 janvier au 31 décembre 1960.

(2) : Dépense à charge de la C.E.C.A.

CHAPITRE IV

Codification des articles		Intitulé des articles	Crédits ouverts	Dépenses	Crédits annulés
Haute Autorité	Cour de Justice				
30	400	Commission des Présidents (suite)			

DEPENSES COMMUNES A PLUSIEURS INSTITUTIONS (suite)

Codification des postes		Ventilation et commentaire	Subdivision des crédits	Dépenses
Haute Autorité	Cour de Justice			
301	4002	<p>Frais généraux (1)</p> <p>Loyer :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Quote-part du loyer des locaux sis 12, rue de la Côte d'Eich (loyer forfaitaire à 2.500,- FB par mois) 30.000,- <p>Frais de nettoyage et d'entretien des immeubles</p> <ul style="list-style-type: none"> - Femmes de charge-salaire 17.950,- - Femmes de charge-charges sociales et assurances 2.527,- - Nettoyage des vitres, blanchissage et produits d'entretien 2.073,- - Réparation des locaux et fournitures diverses 645,- <p style="text-align: right;"><u>23.195,-</u></p> <p>Eau, gaz, électricité chauffage</p> <ul style="list-style-type: none"> - Eau 807,- - Gaz 247,- - Electricité 5.729,- - Chauffage 8.537,- <p style="text-align: right;"><u>15.320,-</u></p>	500.000,-	(2) 148.717,-

(1) : Le calcul est fait soit sur base de la dépense réelle soit, suivant le cas, sur base d'un pourcentage forfaitaire (5 %) prélevé sur les dépenses similaires de la Cour.

(2) : Dépense à charge de la C.E.C.A.

CHAPITRE IV

Codification des articles		Intitulé des articles	Crédits ouverts	Dépenses	Crédits annulés
Haute Autorité	Cour de Justice				
30	400	Commission des Présidents (suite)			

DEPENSES COMMUNES A PLUSIEURS INSTITUTIONS (suite)

Codification des postes		Ventilation et commentaire	Subdivision des crédits	Dépenses
Haute Autorité	Cour de Justice			
301	4002	<p>Frais généraux (suite)</p> <p>Location d'installations techniques, réparation et entretien de mobilier et de matériel</p> <p>- Location d'installation téléphonique <u>7.262,-</u></p> <p>- Entretien et réparation du mobilier, du matériel et des installations techniques</p> <p>Mobilier 250,- Machines à écrire 2.267,- Autres machines 109,- Matériel divers 72,- Téléphone 570,- Reproduction 653,- Installation sonore 653,-</p> <p><u>4.574,-</u></p> <p>Assurances relatives aux immeubles et au matériel</p> <p>- Incendie et risques locatifs 576,- - Vol 347,- - Responsabilité civile 281,-</p> <p><u>1.204,-</u></p> <p>Frais d'aménagement, transport et autres charges</p> <p>- Aménagement des locaux 16.400,- - Déménagement des locaux 1.329,- - Taxes municipales 20,- - Plaques et pancartes 261,- - Concierge 3.559,- - Eclairage public 175,-</p> <p><u>21.744,-</u></p>		

CHAPITRE IV

Codification des articles		Intitulé des articles	Crédits ouverts	Dépenses	Crédits annulés
Haute Autorité	Cour de Justice				
30	400	Commission des Présidents (suite)			

DEPENSES COMMUNES A PLUSIEURS INSTITUTIONS (suite)

Codification des postes		Ventilation et commentaire	Subdivision des crédits	Dépenses	
Haute Autorité	Cour de Justice				
301	4002	Frais généraux (suite)			
		Papeterie et fournitures	32.559,-		
		Frais d'affranchissement et d'expédition	3.713,-		
		Télécommunications	3.472,-		
		Achat de mobilier et de matériel inventorable			
		- Mobilier	5.560,-		
		Dépenses de service social			
		- Mess et cantine	100,-		
		- Dispensaire	14,-		
			114,-		
301	4003	Dépenses directement ordonnées par la Commission des Présidents		100.000,-	(1)
		Frais de mission du personnel			9.221,-
		- Frais de voyage	2.950,-		
		- Indemnité journalière	4.025,-		
		- Frais d'hôtel	2.246,-		
			9.221,-		

(1) : Dépense à charge de la C.M.C.A.

CHAPITRE IV

Codification des articles		Intitulé des articles	Crédits ouverts	Dépenses	Crédits annulés
Haute Autorité	Cour de Justice				
31	410	Commissaire aux Comptes C.E.C.A.	p.m.	-	-
-	430	Commission de Contrôle	p.m.	-	-
32	450	Ecole Européenne	p.m.	-	-
Total du chapitre IV :			2.400.000,-	1.154.149,-	1.245.851,-

DEPENSES COMMUNES A PLUSIEURS INSTITUTIONS (suite)

Codification des postes		Ventilation et commentaire	Subdivision des crédits	Dépenses
Haute Autorité	Cour de Justice			
311	4101	Commissaire aux Comptes C.E.C.A.	p.m.	-
-	4301	Commission de Contrôle	p.m.	-
321	4501	Ecole Européenne	p.m.	-

CHAPITRE V

Codification des articles		Intitulé des articles	Crédits ouverts	Dépenses	Crédits annulés
Haute Autorité	Cour de Justice				
21	500	Dépenses d'équipement	5.225.000,-	4.388.420,-	836.580,-
52	510	Achat ou construction d'immeubles	p.m.	-	-
Total du chapitre V :			5.225.000,-	4.388.420,-	836.580,-

DEPENSES DE PREMIER ETABLISSEMENT ET D'EQUIPEMENT

Codification des postes		Ventilation et commentaire	Subdivision des crédits	Dépenses
Haute Autorité	Cour de Justice			
211	5001	Achat de machines de bureau - Machines à écrire électriques 39.698,- - Dictaphones 56.000,- - Adressographe 41.020,- <u>136.718,-</u>	(1) 495.000,-	136.718,-
212	5002	Achat de mobilier - Mobilier 113.048,- - Tapis, rideaux, décorations 69.849,- - Matériel divers 34.455,- <u>217.352,-</u>	(2) 230.000,-	217.352,-
213	5003	Achat d'installations techniques - Machines de re-production 5.475,- - Installation d'un téléscrip-teur 84.670,- <u>90.145,-</u>	100.000,-	90.145,-
214	5004	Achat de matériel de transport	p.m.	-
-	5005	Bibliothèque (fonds de)	p.m.	-
-	5006	Reprise de l'inventaire de la Cour de Justice de la C.E.C.A. Remboursement à la Haute Autorité de la valeur amortie du mobilier, du matériel, des installations techniques et des véhicules automobiles calculée à la date du 6 octobre 1958 d'après le tableau de dépréciation figurant dans la lettre du Président de la Haute Autorité en date du 18 mars 1959. Cette dépense a été imputée par tiers à chacune des 3 Communautés Européennes.	4.400.000,-	3.944.205,-
520	5101	Achat ou construction d'immeubles	p.m.	-

(1) : La prévision initiale de 525.000,- FB a été diminuée de 30.000, FB par transfert au poste 5002 (autorisation du Président de la Cour du 8 décembre 1960).

(2) : La prévision initiale de 200.000,- FB a été augmentée de 30.000,- FB par transfert du poste 5001 (autorisation du Président de la Cour du 8 décembre 1960).

CHAPITRE VIII

Codification des articles		Intitulé des articles	Crédits ouverts	Dépenses	Crédits reportés	Crédits annulés
Haute Autorité	Cour de Justice					
-	800	Dépenses non spécialement prévues aux chapitres précédents	400.000,-	-	-	400.000,-
		Total du chapitre VIII :	400.000,-	-	-	400.000,-
<u>Récapitulation</u>						
<u>Dépenses administratives à charge des trois Communautés :</u>						
		Chapitre I	9.150.000,-	9.052.499,-	-	97.501,-
		" II	29.100.000,-	24.567.329,-	-	4.532.671,-
		" III	15.007.479,-	8.356.777,-	785.944,-	5.864.758,-
		" V	5.225.000,-	4.388.420,-	-	836.580,-
		" VIII	400.000,-	-	-	400.000,-
			58.882.479,-	40.365.025,-	785.944,-	11.731.510,-
A déduire :						
		Chapitre I - Pension des membres sortants de la Cour C.E.C.A.	- 975.000,-	- 975.000,-	-	-
		Total des dépenses à charge des trois Communautés	57.907.479,-	40.390.025,-	785.944,-	11.731.510,-
<u>Dépenses administratives à charge exclusive de la C.E.C.A.</u>						
		Chapitre IV - Commission des Présidents	2.400.000,-	1.154.149,-	-	1.245.851,-
A ajouter :						
		Chapitre I - Pension des Membres sortants de la Cour C.E.C.A.	+ 975.000,-	+ 975.000,-	-	-
		Total des dépenses à charge exclusive de la C.E.C.A.	3.375.000,-	2.129.149,-	-	1.245.851,-
<u>Dépenses administratives totales</u>						
			61.282.479,-	47.519.174,-	785.944,-	12.977.361,-

DEPENSES NON SPECIALEMENT PREVUES AUX CHAPITRES PRECEDENTS

Codification des postes		Ventilation et commentaire	Subdivision des crédits	Dépenses
Haute Autorité	Cour de Justice			
-	8001	Dépenses non spécialement prévues aux chapitres précédents	400.000,-	-

ANNEXE I

a) Répartition des agents en présence effective au 31 décembre 1960 par catégorie et par grade.

Catégorie	Grade	Effectifs au 31.12.1960					
		Total par grade			Total par catégorie		
		Statu- taires	Contrac- tuels assimilés	Total	Statu- taires	Contrac- tuels assimilés	Total
A	2	1	-	1	15	1	16
	3	4	-	4			
	4	5	-	5			
	5	5	1	6			
B	7	2	1	3	10	4	14
	8	2	1	3			
	9	6	2	8			
C	9	2	-	2	25	11	36
	10	7	-	7			
	11	6	4	10			
	12	10	7	17			
Service lin- guistique	LA	2	-	2	4	6	10
	LB	2	-	2			
	LC	-	5	5			
	LD	-	1	1			
					54	22	76

ANNEXE II

b) Evolution des effectifs pendant la période du 1 janvier au 31 décembre 1960

		<u>Statutaires</u>	<u>Contractuels</u>	<u>Total</u>
1959	31 décembre	58	16	74
1960	31 janvier	58	15	73
	28 février	58	17	75
	31 mars	57	19	76
	30 avril	57	19	76
	31 mai	56	20	76
	30 juin	54	23	77
	31 juillet	54	22	76
	31 août	54	22	76
	30 septembre	54	22	76
	31 octobre	54	21	75
	30 novembre	53	22	75
	31 décembre	54	22	76

L'effectif moyen de la période susvisée a été de 75 - 76 agents.

ANNEXE III

c) Répartition du personnel entre les services

Situation au 31 décembre 1960

Service	Nombre des agents		Total des traitements annuels de base en unités A.M.E.
	statutaires	contractuels	
Division judiciaire et greffe	19	3	101.424
Service linguistique	8	9	73.068
Service de documentation et bibliothèque	4	1	20.328
Administration : Administrateur - Service financier - Personnel - Service interne	7	6	51.810
Services généraux (standardiste - techniciens - huissiers et chauffeurs)	16	3	40.080
	<u>54</u>	<u>22</u>	286.710
	76		

ANNEXE IV

d) Répartition des agents du secrétariat de la Commission des Présidents au 31 décembre 1960 par catégorie et par grade

Catégorie	Grade	Effectifs au 31.12.60		Total des traitements annuels de base en unités A.M.E.
		Total par grade	Total par catégorie	
A	3	1	1	7.608
B	9	1	1	3.030
C	11	1	1	2.004
			<u>3</u>	<u>12.642</u>

ANNEXE V

e) Evolution des effectifs du secrétariat de la Commission des Présidents pendant la période du 1 janvier au 31 décembre 1960

1959	31 décembre	3
1960	31 janvier	3
	28 février	3
	31 mars	3
	30 avril	3
	31 mai	3
	30 juin	3
	31 juillet	3
	31 août	3
	30 septembre	3
	31 octobre	3
	30 novembre	3
	31 décembre	3

L'effectif moyen de la période susvisée a été de 3 agents.

